

AUJOURD'HUI

Éditorial

Paul-André Comeau analyse le comportement des libéraux à Calgary. Un spectacle des moins « branchés » sur le sentiment national du Québec. **Page 12**

Bourassa et l'après-Meech

Robert Bourassa a clairement dit qu'il ne voulait plus que les leaders politiques du Canada se fassent du capital politique sur le dos du Québec. **Page 2**



Les projets de Chrétien

Le nouveau chef du parti libéral du Canada, Jean Chrétien veut toujours renouveler le fédéralisme. **Page 2**

Rentrée morbide

Les députés conservateurs du Québec rentrent à Ottawa ce matin avec la mort dans l'âme. D'autres défections sont à prévoir au sein du caucus. **Page 3**

Congrès sur l'hypertension

Quelque 5000 spécialistes de l'hypertension, un fléau de notre temps, sont réunis en congrès à Montréal. **Page 3**



Dissident libéré par la Chine

La Chine a autorisé le dissident Fang Lizhi à quitter le pays après avoir manifesté des « signes de repentir ». **Page 13**

Bush plaide auprès de Mandela

Le président George Bush prie le dirigeant anti-apartheid Nelson Mandela de renoncer à la violence en Afrique du Sud. **Page 13**

200 000 Québécois dans la rue

Une manifestation de solidarité nationale jamais vue

Paul Cauchon

LE QUÉBEC est descendu dans la rue hier, en un message de solidarité non-équivoque. Des centaines de milliers de Québécois se sont massés tout le long de la rue Sherbrooke à Montréal pour regarder passer un défilé dont le point culminant fut une marche populaire d'environ 150 000 personnes.

Les organisateurs estiment que près de 500 000 personnes ont acclamé le défilé entre l'avenue du Parc et le boulevard Pie IX.

Les autorités policières, elles parlent de 200 000 participants, dont au moins 150 000 auraient marché à la suite du défilé.

Personne ne s'entend sur le chiffre exact, mais il est certain que pour ces centaines de milliers de spectateurs le moment le plus émouvant et le plus extraordinaire fut sans contredit la vision de cette mer de fleurdelisés qui suivait le défilé en tant que tel.

Répondant à l'appel de la Société Saint-Jean Baptiste, ce sont 150 000 Québécois et Québécoises qui ont marché vers le Stade olympique, les marcheurs s'accumulant au fur et à mesure que le défilé avançait, simples citoyens arborant leur drapeau, acclamés par leurs pairs qui les regardaient passer avant de se joindre eux-mêmes à la foule.

Le message était clair et limpide : on arborait haut et fort sa fierté d'être Québécois, on clamait à la face du monde sa confiance profonde en un Québec fort.

On n'en finirait plus de recenser les symboles nationalistes arborés par les Québécois en ce jour de fête : partout le long de la rue Sherbrooke, dans la foule, sur les galeries, sur les balcons, le public arborait des drapeaux, portait des chandails, des macarons aux slogans nationalistes. On brandissait des photos de René Lévesque, des pancartes avec des messages griffonnés à la main (« Pologne, Lituanie, et le Québec ? », on ressortait le logo du OUI du référendum de 1980.

Devant la Bibliothèque municipale, où il y a 20 ans le premier ministre Trudeau alors fraîchement élu avait défilé les manifestants nationalistes, un homme arborant un drapeau des Patriotes criait sa revanche sur l'Histoire.

Les mêmes slogans se répétaient sans cesse tout au long du parcours, se répétant sur cinq kilomètres de long : « On veut un pays », « Québec libre », « Meech est mort, le Québec est vivant ! », etc. On chantait « Gens du pays » tout autant que « Quand les hommes vivront d'amour ». On n'en finirait plus de rapporter les commentaires répétés à satiété sur l'au-

Voir page 14 : Défilé

Quatre pages de textes et photos sur la Fête nationale
Pages 4, 5, 6 et 7



La rue Sherbrooke à Montréal, sur des kilomètres, était envahie hier par une impressionnante mer de fleurdelisés, la foule posant un geste historique d'affirmation nationale.

PHOTO JACQUES NADEAU

Les militants du PLQ ne veulent plus du régime fédéral actuel

Souveraineté-association et Marché commun sont populaires

Pierre O'Neill

LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION et une structure inspirée du Marché commun européen constituent les deux options les plus populaires chez les militants libéraux provinciaux, qui constatent que le régime fédéral canadien « ne fonctionne pas ».

Ces conclusions se dégagent de la consultation que le Parti libéral du Québec vient d'achever auprès des exécutifs de ses 125 associations de comté. Même « l'indépendance pure et dure » recueille des adhésions, a précisé le président de la commis-

sion politique et du comité constitutionnel du parti, Me Jean Allaire, au cours d'un entretien au DEVOIR.

En plus de tâter le pouls de la base militante, le comité a colligé des masses de documentation, procédé à des audiences privées et a entendu des centaines de témoignages d'experts constitutionnels, de politologues, d'économistes et d'hommes d'affaires. Il est à mettre la dernière main à un rapport-synthèse qui sera remis dans les prochains jours à l'exécutif du parti. Au cours d'une deuxième ronde de consultations, les exécutifs des comtés auront l'occasion, d'ici l'automne, de se prononcer sur un ou deux scénarios alternatifs à l'entente du lac Meech. C'est fina-

lement au congrès d'orientation de février 1991 que les libéraux adopteront leur nouveau programme constitutionnel.

L'exercice a été mené avec la plus grande ouverture d'esprit et, au départ, aucun scénario n'a été exclu, note Me Allaire, qui ne peut présumer à ce stade-ci que l'option finalement retenue se situera à l'intérieur ou à l'extérieur du régime fédéral. « Même dans l'optique de la souveraineté-association, il peut y avoir une dimension fédéraliste ».

À la quasi unanimité, les milliers de militants consultés ont rejeté le statu quo et Me Allaire est déjà en mesure d'affirmer qu'il en sortira

Voir page 14 : PLQ

Bourassa aura son premier test avec les communications

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT fédéral pourrait offrir dès cette semaine un gage de sa volonté de confirmer des pouvoirs accrus à Québec avec une nouvelle entente sur l'immigration. Mais le premier véritable test de la relation veut établir Robert Bourassa avec le Canada anglais, dans la foulée de l'échec du lac Meech, s'annonce plutôt sur le terrain plus à pic des communications.

Même si le gouvernement fédéral s'engage à mettre ses politiques au diapason de la société distincte, il ne baisse pas pour autant pavillon sur la question du contrôle des télécommunications.

Au contraire, la guerre à finir qui s'est engagée entre Ottawa et Québec dans la foulée d'un jugement de la Cour Suprême confirmant la compétence exclusive du gouvernement fédéral menace de repartir de plus belle. Si Québec compte sur le climat

Voir page 14 : Bourassa

De Gaulle et le Québec
Dale C. Thomson
professeur de sciences politiques à l'Université McGill

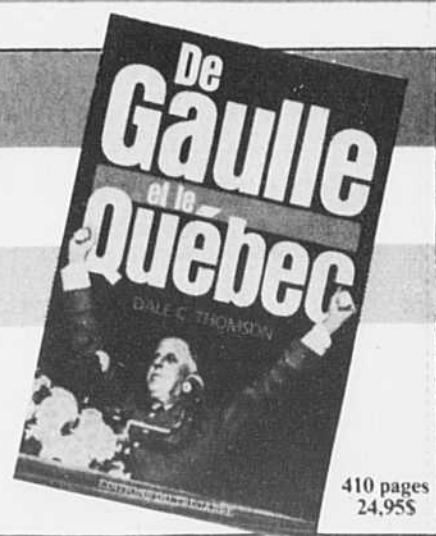
C'est un grand livre, une œuvre maîtresse où l'histoire et la science politique marient leurs perspectives avec un rare bonheur.

Paul-André Comeau

«... un dossier complet, qui, jusqu'à maintenant répond le mieux, aux questions qui surgissent non seulement sur le «Vive le Québec libre!» mais aussi sur les tenants et aboutissants de la déclaration la plus percutante de l'histoire du Québec.»

Claude Morin

En vente chez votre libraire
ÉDITIONS DU TRÉCARRÉ



410 pages
24,95\$

Bourassa ne veut plus que l'on se fasse du capital politique sur le dos du Québec

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LA PREMIÈRE conclusion que les leaders politiques canadiens, Jean Chrétien en tête, doivent tirer de l'échec de l'accord du lac Meech est qu'il n'est plus possible désormais de se faire du capital politique sur le dos du Québec.

Selon le premier ministre Robert Bourassa, ces leaders politiques doivent en effet réaliser qu'une « nouvelle époque » s'est ouverte au Québec où le fait nouveau est la solidarité entre Québécois qui vient décapiter les forces. Quiconque voudra se poser en leader canadien devra le réaliser.

« Le temps est terminé où en affrontant les revendications légitimes du Québec on pourra se faire du capital politique au Canada anglais », a aussi dit dimanche M. Bourassa en s'adressant directement à Jean Chrétien qui quelques heures plus tôt venait de se faire élire chef du Parti libéral du Canada.

Les exemples de chefs politiques québécois qui ont joué le Québec contre le Canada pour acquérir de la popularité ne manquent pas, a rappelé M. Bourassa en faisant allusion à l'ancien premier ministre Pierre Trudeau. « Le nouveau chef libéral devra réaliser qu'il ne pourra suivre la voie de ses prédécesseurs », a-t-il dit.

M. Bourassa a insisté sur la nécessité pour Jean Chrétien de comprendre qu'une nouvelle époque est commencée dans la mesure où celui-ci a tenté de jouer double jeu dans le dossier de l'accord du lac Meech.

« C'est facile à dire pour Jean Chrétien qu'il appuie les cinq conditions posées par le Québec pour réin-

tégrer la constitution canadienne, a noté M. Bourassa. La façon de le faire aurait été d'appuyer l'accord du lac Meech qui intégrait ces cinq conditions », a-t-il dit alors que son ministre des affaires canadiennes, Gil Rémillard, ajoutait que le nouveau chef libéral devra se trouver « un autre discours » basé sur le respect des droits du Québec.

Pour le gouvernement québécois, Jean Chrétien n'est pour l'instant qu'un acteur politique à qui il ne faut pas accorder trop d'importance. « Il n'est pas le premier ministre du Canada », répliquera sèchement M. Bourassa lorsqu'on lui demandera ce que le nouveau leader du PLC peut penser de sa nouvelle stratégie voulant que désormais le Québec négociera plus qu'avec le gouvernement fédéral.

L'interlocuteur du gouvernement québécois est l'actuel gouvernement fédéral dirigé par Brian Mulroney qui, dira M. Bourassa, a pour objectif de « réconcilier le Québec avec le Canada anglais. Pas de le jouer contre le Canada anglais ».

Le gouvernement Mulroney a « la volonté de prendre en compte la situation au Québec », croit M. Bourassa qui prévoit que cela se manifestera par des ententes administratives entre les deux gouvernements. Très bientôt une première entente pourra ainsi être annoncée dans le domaine de l'immigration, assure-t-il. Cette entente pourrait attribuer au Québec le mandat d'intégrer les immigrants comme le prévoyait l'accord du lac Meech.

Le premier ministre québécois ne doute pas de la capacité de son gouvernement à négocier avec Ottawa dans un cadre bilatéral, de gouvernement à gouvernement. Il ne s'agira pas à strictement parler d'une

négociation qui se déroulera « d'égal à égal » car le cadre juridique canadien demeure, précisera M. Bourassa.

Dans ces négociations, il faut toutefois distinguer l'aspect juridique de l'aspect politique, dit M. Bourassa en soulignant l'importance que prend dans ce contexte la solidarité des Québécois.

« Le Québec ne sera jamais plus fort que lorsqu'il est uni. (...) Le Québec doit se battre et il l'a toujours fait au cours de son histoire, mais s'il peut se battre pour réaliser ses objectifs et préparer son avenir en étant uni, sa force est décuplée », a dit M. Bourassa qui a ajouté:

« Dans ce contexte-là, nous aurons une force politique très grande lorsque nous négocierons avec Ottawa pour rapatrier les pouvoirs dont nous avons besoin. » « La solidarité à l'heure actuelle est quasi unanime », dit M. Bourassa en soulignant à cet égard la contribution du Parti québécois et de son chef, Jacques Parizeau, qu'il entend rencontrer au cours des prochains jours pour discuter de la suite des événements. Il s'agira pour les deux hommes de voir comment dans les prochains mois une réflexion collective sur l'avenir politique du Québec pourra s'accomplir.

Du côté du PQ, on tient beaucoup à l'organisation d'États généraux qui auraient lieu l'automne. Du côté libéral, on préférerait confier un mandat de consultation à une commission parlementaire itinérante. M. Bourassa insiste sur le fait qu'il faudra que cette réflexion se fasse sans précipitation, parlant de quelques mois, sinon un an, avant que des conclusions ne soient tirées.

Le fait de prendre le temps de réfléchir ne signifie pas que le premier ministre veuille donner ainsi le temps au Canada anglais de repenser à sa décision sur l'accord du lac Meech. Un Canada anglais qui, saisi de remords, voudrait revenir sur sa décision, relève de la plus haute spé-

culatation, assure M. Bourassa qui n'a visiblement plus aucune confiance envers ce Canada anglais. Il rappelle que celui-ci avait trois ans pour ratifier l'accord du lac Meech, ce que des premiers ministres ont refusé de faire jusqu'à la dernière minute même s'ils avaient pris l'engagement formel de le faire.

Le prétexte invoqué aura été la question des droits des autochtones qui « aura fait verser beaucoup de larmes de crocodiles dans certains milieux anglophones », observe M. Bourassa qui regrette que les autochtones québécois soient tombés dans ce piège consistant à créer une injustice pour corriger une autre injustice.

Ce prétexte a perdu de sa valeur lorsque le gouvernement fédéral a proposé de donner un délai au Manitoba pour ratifier l'accord afin justement de tenir compte de la position des autochtones. Ce fut à ce moment que le premier ministre Clyde Wells a décidé de ne pas respecter sa signature de soumettre à un vote de la législature terre-neuvienne l'accord. La conclusion à tirer pour le Québec est claire, croit M. Bourassa.

L'attitude du premier ministre de Terre-Neuve n'empêchera pas toutefois le Québec de poursuivre des négociations avec cette province sur un plan commercial. M. Bourassa croit qu'il faut distinguer les questions constitutionnelles et économiques. Le Québec n'a pas intérêt à se priver du développement des richesses hydro-électriques du Labrador dont les deux provinces discutent depuis un an. Il s'agit d'un projet où le coût environnemental et le coût économique sont le plus avantageux, précise-t-il.

De la même façon, le Québec maintiendra tous les liens avec l'Ontario qui en plus a été dans le dossier constitutionnel un allié précieux. Le premier ministre de cette province, David Peterson, aura d'ailleurs une rencontre avec M. Bourassa au cours des prochains jours.

Chrétien tient toujours à renouveler le fédéralisme

Marie Tison

CALGARY (PC) — L'engagement qu'a pris en 1980 le Parti libéral du Canada de renouveler le fédéralisme canadien tient toujours.

C'est ce qu'a déclaré en conférence de presse, hier, le nouveau chef du Parti libéral, M. Jean Chrétien. Le « petit gars de Shawinigan » a remporté la victoire, samedi soir, avec 57 % des suffrages exprimés.

Son plus proche adversaire, Paul Martin fils, a remporté 25 pour cent des voix. Mme Sheila Copps a terminé troisième, devant Tom Wappel et John Nunziata.

M. Chrétien a déclaré qu'il tenterait de ramener le Québec dans la Constitution. Il a ajouté qu'une fois premier ministre, il prendrait ses responsabilités dans ce dossier.

« L'engagement (de renouveler le fédéralisme canadien) vaut encore », a-t-il déclaré.

Il s'est cependant montré beaucoup plus vague en ce qui concerne l'échéancier qu'il pourrait observer et la stratégie qu'il entend privilégier.

« Je n'ai pas de solution miracle à offrir aujourd'hui, a-t-il déclaré. Nous allons négocier, parler, essayer de trouver des formules. »

Il a précisé qu'il n'avait pas l'intention de suivre la suggestion de l'ancien premier ministre Pierre Trudeau de laisser cette question de côté pendant 10 ans. Il a toutefois rappelé que le premier ministre québécois Robert Bourassa ne voulait plus parler de Constitution.

« Je ne rouverai pas les négociations si le Québec ne veut pas le faire », a-t-il déclaré, avant d'ajouter qu'un temps de réflexion serait certainement bénéfique.

Il a cependant démontré une certaine ouverture face à la décision de M. Bourassa de privilégier des discussions bilatérales, au lieu des négociations à 11 premiers ministres.

« Je trouve cela très intéressant », a déclaré M. Chrétien. Cela créerait peut-être moins de pressions politiques dans les diverses régions du pays. Je suis prêt à considérer cette option-là. »

Le nouveau chef n'a eu que des bons mots à l'endroit de M. Bourassa, affirmant qu'il comprenait sa déception suite à l'échec de l'accord du lac Meech. Il a soutenu que c'était le premier ministre Brian Mulroney qui l'avait entraîné dans cette galère constitutionnelle.

La position traditionnelle du Québec a toujours été de ne pas parler de Constitution avant d'avoir des certitudes, a-t-il affirmé.

Il a ajouté qu'il rechercherait la collaboration de M. Bourassa pour rebâtir l'unité du pays.

« J'ai besoin de la collaboration de tout le monde », a-t-il expliqué.

M. Chrétien a indiqué qu'il ne se présenterait pas aux élections partielles qui se dérouleront cet été parce qu'il entend parcourir le pays pour tenter justement de rétablir les ponts entre le Canada anglais et le Québec.

Il a l'intention de passer beaucoup de temps au Québec pour parler du Canada et faire comprendre à la population qu'il est possible d'être à la fois Québécois et Canadiens.

Pendant ce temps, le chef intérimaire de l'Opposition, Herb Gray, demeurera à ce poste.

Hier, M. Chrétien ne savait pas s'il se présenterait lors d'élections partielles subséquentes, mais il a assuré qu'il se présenterait dans Saint-Maurice aux prochaines élections générales.

Il a dit espérer que M. Mulroney soit encore chef du Parti conservateur à ce moment, qu'il ne se soit pas défilé, afin de pouvoir débattre avec lui du Canada.

Le nouveau chef s'est dit déçu du départ précipité des députés québécois Jean Lapierre et Gilles Robitaille, qui devraient démissionner officiellement du caucus libéral cette semaine parce qu'incapables de servir avec le nouveau chef.

M. Chrétien a dit regretter ne pas avoir eu le temps de parler avec eux, ce qui aurait pu, selon lui, modifier quelque peu la situation. Il a cependant exprimé l'espoir de les voir regagner le caucus.

« Peut-être que lorsque le calme reviendra et que nous pourrions parler librement, je pourrai les convaincre », a-t-il déclaré.

La séparation du Québec inquiète Gary Filmon

WINNIPEG (PC) — Le premier ministre du Manitoba Gary Filmon se dit confiant que le Québec retournera éventuellement à la table des négociations constitutionnelles.

M. Filmon a cependant reconnu qu'il était inquiet de la possibilité que le Québec se sépare maintenant du reste du pays.

Il a plaidé ce week-end en faveur de l'établissement d'un nouveau type de relations fédérales-provinciales, maintenant que l'accord du lac Meech est mort.

Empruntant un ton calme et conciliant, après des mois de discussions constitutionnelles épuisantes et difficiles, M. Filmon a dit qu'il n'oublierait jamais les tactiques utilisées par Ottawa, qui ont mis une pression immense sur les épaules de sa province au cours du débat.

Mais ce n'est pas en jetant le blâme sur quiconque qu'on parviendra à réaliser ce qu'on veut, a-t-il ajouté.

« Nous avons besoin de temps pour panser les blessures », a dit le premier ministre, âgé de 47 ans. Il faudra travailler très fort afin de rétablir la confiance et l'amitié entre les Canadiens anglais et français, et entre toutes les régions du pays », a déclaré M. Filmon.

« Ce n'est pas le temps, aujourd'hui, de chercher des coupables pour l'échec de Meech. »

M. Filmon a proposé que le processus de négociations soit à l'avenir

plus ouvert, et a suggéré que les préoccupations de toutes les provinces soient prises en compte lors d'une prochaine ronde de négociations.

Lorsqu'on lui a demandé si son plaidoyer en faveur de la réconciliation nationale signifiait qu'il pardonnerait au premier ministre Mulroney et à son émissaire constitutionnel Lowell Murray d'avoir utilisé leurs tactiques, Gary Filmon a fait une pause. Puis, il a répondu: « Pardonner, oui. Mais oublier, non. »

Pour Elijah Harper, ce député autochtone du Manitoba qui a bloqué le débat sur Meech en Chambre, l'échec de l'accord est un événement positif pour les autochtones.

« La voix du peuple autochtone a été entendue partout au pays », a dit M. Harper, qui est devenu un véritable héros chez les siens.

« C'est la fin d'une époque, et le début d'une autre. Nous voulons construire un Canada meilleur pour tous les Canadiens. »

C'est aussi l'opinion exprimée par plusieurs leaders autochtones lors d'une vigile tenue samedi soir, afin de célébrer la mort de l'entente constitutionnelle. Environ 200 autochtones se sont en effet réunis devant l'Assemblée législative du Manitoba, vers 23 heures.

« Nous combattons la constitution. Nous ne combattons pas le Canada », a déclaré le chef Sydney Garrioch, de Cross Lake.

AVIS PUBLIC DE SOLIGAZ

PROJET D'ENTREPOSAGE SOUTERRAIN DE LIQUIDES DE GAZ NATUREL ET AMÉNAGEMENT D'UN QUAI À VARENNES, QUÉBEC

— Avis est donné au public qu'il lui est loisible de consulter le dossier afférent au projet susmentionné qui comprend notamment une étude d'impact sur l'environnement préparée en vertu de la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

— Cette étude d'impact sur l'environnement a été présentée au ministre de l'Environnement qui l'a rendue publique le 12 juin 1990 et l'a mise à la disposition du public pour fins de consultation.

— Ce dossier est notamment disponible pour consultation par le public du 12 juin 1990 au 26 juillet 1990 inclusivement

— à la bibliothèque de Varennes, située au 2221, boul. René-Gauthier, mardi au jeudi:

10:00 à 12:00
13:00 à 16:30
18:00 à 21:00
13:00 à 16:30

vendredi-samedi:

— à l'Hôtel de ville de Varennes, 175, rue Sainte-Anne, lundi au vendredi:

8:30 à 16:30

— le bureau du BAPE à Montréal au 5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860, lundi au vendredi: 8:30 à 16:30

— le bureau du BAPE à Québec au 12, rue Sainte-Anne, 1er étage, lundi au vendredi: 8:30 à 16:30

On peut y obtenir la liste des lots touchés par ce projet.

— D'ici le 26 juillet 1990, toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre de l'Environnement la tenue d'une audience publique relativement à ce projet.

Le 25 juin 1990

— Cet avis est publié par Soligaz conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

RELAIS D'AFFAIRES

ESTRIE

AUBERGE DE JOUVENCE: Pour vos réunions d'une ou de quelques journées, nous pouvons accueillir votre groupe de 4 à 130 personnes dans un décor enchanteur qui saura rendre votre réunion des plus productives. A partir de 60\$ p.pers. par jour, incluant l'hébergement, trois repas, pause-santé, salle de réunion, tableau de conférence. A quinze minutes de Magog, Route 220, Orford. Bonsecours JOE 1H0 — (514) 532-3134

LAURENTIDES

Auberge St-Denis

(514)227-4602
1-800-361-5724
FAX: 227-8504

NOUVEAU
★★★★★
cuisine française

44 chambres
24 suites
exécutives

Forfait:
"Réunion d'Affaires"
\$145
/pers./jour
(occupation simple)

St-Sauveur des Monts
61, rue St-Denis, Québec, J0R 1R4

Membre international de «Romantik Hotels»

RELAIS & CHATEAUX

L'ART DU BIEN RECEVOIR
Caractère, courtoisie, charme, confort, cuisine

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'ou-trefois. Un relais pour les gourmets-gour-mands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi, 24 chambres dont certaines avec foyer. Forfaits de week-end à partir de 200\$ p.p. occ. double. (819) 842-2451.

LAURENTIDES / VAL-DAVID

HÔTEL LA SAPINIÈRE: Endroit désigné pour joindre affaires et plaisir — A 1 heure de Montréal — 70 chambres — 5 fleurs de lys — Cuisine raffinée classifiée 4 fourchettes — Prestigieuse cave à vins — Sports de saison — 5 salles de conf., équip. audio-visuel complet — FORFAITS VACANCES DISPONIBLES — Mtl: (514) 866-8262 — Ext. Mtl: 1-800-567-8635 — Val David (819) 322-2020 — Fax: (819) 322-6510 — C.P. 190 Val David J0T 2N0.

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE: Ste-Adèle, un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classe 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez pour nos forfaits. Tél. sans frais de Mtl: 1-800-363-2582 ou 229-2991.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS: À St-Marc-sur-Richelieu. Une hostellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». 5 salles de réunions disponible. Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

RÉSULTATS

lotto-québec

À chaque dimanche de juin

ÉDITION Spéciale

40 lots de 10 000 \$ chacun (numéros non-décomposables)

Tirage du 90-06-24

034A618	469A128	026B759	717B978	257C139
071A203	492A776	073B429	757B716	408C471
090A130	537A070	121B234	944B850	632C523
115A092	686A072	309B304	953B906	636C616
118A663	763A554	348B014	006C623	777C252
164A483	890A818	478B379	033C128	781C613
330A598	893A233	577B511	077C909	920C548
355A329	961A217	631B838	219C312	939C894

Tirage du 90-06-17

083A095	405A248	015B206	594B857	288C581
088A621	448A231	262B488	671B790	299C618
135A035	467A447	397B038	722B317	411C834
137A268	572A884	410B087	848B374	467C708
137A326	597A788	428B384	861B554	598C436
181A151	685A672	480B696	121C693	625C876
184A578	853A353	496B518	186C316	652C635
194A866	901A383	560B866	216C563	664C389

Tirage du 90-06-10

161A314	643A394	271B796	630B153	199C269
163A297	707A190	498B622	639B080	209C085
193A308	848A711	500B102	657B788	225C481
207A734	002B426	509B706	686B529	229C169
272A844	070B632	540B881	743B639	527C477
506A278	097B759	556B160	805B188	621C196
545A927	130B513	569B304	971B530	929C981
637A753	183B365	600B680	101C466	984C784

Tirage du 90-06-03

051A406	683A516	305B181	577B701	151C958
211A487	809A574	368B252	707B329	349C501
252A143	948A133	396B649	757B203	535C425
313A610	175B616	411B850	794B698	815C598
339A081	177B173	426B485	816B253	835C685
458A831	193B807	434B522	914B448	869C644
552A706	262B593	464B928	049C967	951C666
658A255	275B312	551B003	109C743	995C880

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité

TVA diffuse le gala-tirage le dimanche 1er juillet à 20 h

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 8
appel d'offres

Gouvernement du Québec

Ministère des Approvisionnements et Services

Direction générale des Approvisionnements

Projet	Description	Livraison
0143	56 325 rubans magnétoscopiques et magnétiques audio.	Différents endroits

Clôture de la soumission: 10 juillet 1990 à 15 h

0142	Impression de 312 000 blocs-messages de 100 feuilles.	Québec
------	---	--------

Clôture de la soumission: 12 juillet 1990 à 15 h

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au:

Ministère des Approvisionnements et Services
Direction générale des approvisionnements
Bureau des appels d'offres
150, boulevard Saint-Cyrille Est, 7e étage
Québec (Québec) G1R 5K4
Tél: (418) 643-5438

Le ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE — ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI

Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjuger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des approvisionnements,
Jean-Claude Carreau, ing.

Québec

5000 spécialistes de l'hypertension réunis à Montréal

Isabelle Paré

ALORS QUE LA TENSION nationale était à son comble rue Sherbrooke hier, pas moins de 5000 scientifiques venus de 70 pays se réunissaient au même moment pour discuter d'hypertension lors du 13e congrès de la Société internationale d'hypertension (SHI).

Il s'agit en fait du plus important rassemblement d'experts sur l'hypertension jamais tenu au monde, et le premier à se tenir au Canada. Le dernier congrès de la SHI réuni à Kyoto en 1988 avait attiré quelque 3100 personnes, alors qu'au dernier relevé, on dépassait déjà hier le nombre de 5000 participants au Palais des Congrès.

Du 24 au 29 juin, ces milliers de spécialistes, chercheurs et cliniciens présenteront quelque 750 résumés de recherches, des centaines de conférences et d'ateliers sur l'hypertension. Une maladie qui affecte pas moins de 1 million de Québécois et 3,5 millions de Canadiens.

« Ça représente plus que la population du grand Montréal ! », insiste le Dr Jacques de Champlain, président du comité organisateur et professeur au département de physiologie de la faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Ce sont les pays civilisés qui détiennent la palme de l'hypertension, en raison du mode de vie effréné, du stress, et des habitudes alimentaires, souligne le Dr de Champlain. Une seule exception à ce monopole occidental, le Japon où l'hypertension atteint 40 % de la population dans le nord du pays en raison de la forte consommation de sodium. D'ailleurs, près de 600 experts nippons participeront à ce congrès.

« Les conférenciers feront état de nouvelles idées dans tous les domaines, ce qui est dans celui de l'hérédité, des nouvelles approches non pharmacologiques, des traitements, etc. », a expliqué le président du congrès.

Insidieuse, l'hypertension est souvent indétectable chez celui qui en souffre, mais conduit malheureusement à des conséquences dramatiques. « Ce n'est pas l'hypertension qui tue les gens mais ses complications », insiste le Dr de Champlain. On pense par exemple à l'hypertrophie du cœur, l'artériosclérose, la crise cardiaque ou l'accident cérébro-

vasculaire. De fait, les sujets hypertendus risquent huit fois plus d'être victimes d'un accident cérébro-vasculaire et ont trois fois plus de chance d'être frappés d'un infarctus du myocarde.

Plus courante chez les hommes, la maladie frappe toutefois aussi durement les sujets féminins après la ménopause. Et pour tous les sexes, les risques de développer cette maladie grimpe après la quarantaine.

Fait à noter, souligne le Dr de Champlain, l'incidence de l'hypertension est un peu plus élevée au Québec qu'ailleurs au pays, en raison de l'obésité et de la forte consommation de sel.

Certains métiers sont aussi à risque tel celui de contrôleur, d'avocat, de journaliste (!) ou tout autre fonction menant à subir un stress continu. À la limite, soutient le Dr de Champlain, même le chômage, par les soucis qu'il provoque chez l'individu, peut causer l'hypertension.

On mise encore beaucoup sur la prévention et une diète ciblée pour contrôler les conséquences de cette maladie sournoise. Mais aujourd'hui, on étudie de plus en plus les facteurs incidents, tel le cholestérol, l'alcool et la cigarette qui influencent la pression artérielle.

Si la prévention et la nutrition demeurent des moyens efficaces d'en diminuer les risques, les scientifiques recherchent de plus en plus de pistes du côté de la génétique. « Des souches d'animaux créées par des changements de gènes, le développement de ces modèles, vont permettre de mieux comprendre le rôle de l'hérédité dans l'hypertension », explique le Dr de Champlain.

De fait, si les tensions temporaires, qu'elles soient familiales, professionnelles ou même politiques, peuvent mener à l'hypertension, la cause première de la maladie loge dans le code génétique des individus.

De grandes études épidémiologiques seront d'ailleurs présentées vendredi. Tout au cours de la semaine, des chercheurs rendront aussi compte de l'avancement de leurs travaux sur le traitement de l'hypertension.

« On se rapproche de plus en plus de la découverte du gène responsable de l'hypertension et on pourra ainsi en arriver à contrôler plus facilement la maladie ou même à la guérir. »

Mais, hypertendus, armez-vous de patience, la détection de ce fameux gène ne surviendra probablement pas avant l'an 2000 !.

Les députés conservateurs québécois rentrent à Ottawa la mort dans l'âme

D'autres défections sont à prévoir dont celle de Louis Plamondon

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LES DÉPUTÉS conservateurs du Québec rentrent dans la capitale fédérale la mort dans l'âme aujourd'hui et avec la quasi-certitude que leurs rangs vont encore diminuer. Dans la foulée de l'échec de l'accord du lac Meech, jusqu'à une demi-douzaine d'entre eux pourraient aller rejoindre les Bouchard, Gérin et Chartrand sur la banquette des députés indépendants pour promouvoir la souveraineté du Québec.

Prélude à cette rentrée difficile, les ministres québécois de Brian Mulroney se sont réunis hier soir. Les plus gros canons du gouvernement, Marcel Masse et Benoît Bouchard, ont déjà indiqué qu'ils restent en poste. « Les députés québécois sont solidaires », a confié sur le ton de l'espoir Brian Mulroney au ministre Masse dimanche après-midi.

Mais même si la grande majorité des députés du Québec se sont résolus à rester dans les rangs conservateurs, une poignée d'entre eux n'ont pas voulu s'engager, et cela même quand Benoît Bouchard lui-même, à titre de lieutenant québécois, a fait le tour en fin de semaine.

Au nombre de ceux qui se disaient encore hier en pleine « réflexion » : Louis Plamondon, le député de Richelieu, qui a passé le dernier mois à dire qu'il « boirait la coupe du lac Meech jusqu'à la lie. » Hier à Montréal, où il participait au défilé de la Saint-Jean côte-à-côte avec Lucien Bouchard, M. Plamondon déclarait à l'endroit du Canada anglais : « Ils n'ont pas voulu accepter la société

distincte, ils devront accepter un pays distinct. »

Jean-Pierre Blackburn de Jonquière était en larmes quand il a appris l'échec de l'accord. Depuis samedi, l'unifolié ne flotte plus dans sa cour. Michel Champagne, député de Champlain, Benoît Tremblay de Rosemont, Gilles Bernier de Beauce, sont également sur la liste de ceux que la mort du lac Meech pourraient amener à quitter le caucus.

Mais quoiqu'il arrive, les libéraux ne pourront pas tirer beaucoup de satisfaction des événements. Avant même que l'étendue des dégâts au sein du caucus de Brian Mulroney ne soit connue, Jean Chrétien a subi le premier les contrecoups de la mort de l'accord.

Le député de Shefford, Jean Lapierre, confirmera dans les faits dès cet après-midi aux Communes son départ en coup de vent des rangs libéraux samedi soir à Calgary. Son collègue Gilles Rocheleau, député de Hull-Aylmer, l'imitera d'ici quelques jours.

À cette douche froide administrée par deux des rares représentants libéraux de circonscriptions francophones du Québec, les conservateurs ne se gênent pas pour ajouter l'accueil le plus glacial jamais réservé à un chef de parti fraîchement élu. « C'est un oncle Tom, lance Marcel Masse, la sorte de Canadien-français soupe aux pois que certains au Canada anglais aiment bien envoyer à Ottawa. »

Ironiquement, l'élection de Jean Chrétien à la tête du parti libéral a d'ailleurs redonné le cœur à l'ouvrage à plusieurs députés du Québec, qui parlent maintenant de demeurer

au sein du gouvernement pour bloquer le chemin au nouveau chef.

Terre-Neuve risque également de se retrouver sur la ligne de feu. En effet, un seul sujet figure à l'ordre du jour parlementaire de cette dernière semaine de la saison... le financement du méga-projet Hibernia.

Sous le choc de la mort de l'accord à l'assemblée législative de St-John's, les députés conservateurs du Québec à Ottawa ne le cachent pas : plusieurs ne veulent carrément pas voter l'octroi des deux milliards et demie de dollars fédéraux essentiels pour faire démarrer le projet.

Si le bill n'est pas entériné cette semaine, le début des travaux d'Hibernia pourrait être compromis. Les députés détiennent en effet la clé des garanties aux emprunts que nécessitera le projet. Pour que le feu vert à Hibernia soit donné comme prévu d'ici la fin de l'été, la décision du parlement ne peut pas attendre le retour des Communes à l'automne.

« Si Ottawa persécute économiquement Terre-Neuve », prédit cependant un député fédéral libéral de cette province, le reste du Canada anglais se portera à sa défense.

La conférence sur le sida laisse un sentiment d'inutilité

SAN FRANCISCO (AFP) — La sixième conférence internationale sur le sida qui s'est achevée dimanche en fanfare à San Francisco, a laissé, aux observateurs comme aux délégués, un certain sentiment d'inutilité et de vide.

Il n'est pas sûr que l'intrusion de la politique dans cette réunion ait permis aux scientifiques de travailler dans la sérénité.

Aux yeux des observateurs, on semble en tout cas avoir plus parlé de lois à abroger que de médicaments ou de virus.

On a bien évoqué des « pistes » ou « des espoirs » mais force est de reconnaître qu'à part la notion de cofacteurs agissant comme des stimulateurs du virus présentée par le Pr Luc Montagnier, rien — à part les

protestations — n'est vraiment venu secouer ce congrès plutôt ronronnant.

En matière de médicament, on en est toujours à l'AZT, seul antiviral capable de freiner la progression de la maladie. Cette molécule tant décriée à ses débuts continue de tenir le haut du pavé, en dépit de sa toxicité.

Celles qui doivent la remplacer ou l'aider à agir contre le virus sont encore dans les tubes à essais.

Quant au vaccin, sa venue est promise avant l'an 2000, sans plus de précision. Nul ne sait duquel des 30 essais en cours il pourra sortir. Et nul ne sait encore si les essais pratiqués sur des singes pour trouver un modèle animal porteront leurs espérances.

Des champs près d'un incinérateur à Mercier pollués par 10 000 tonnes de produits toxiques

Louis-Gilles Francoeur

LES CHAMPS voisins de l'usine de Tricil — aujourd'hui propriété de Laidlaw —, à Mercier, au sud-ouest de Montréal, ont reçu depuis 17 ans plus de 10 000 tonnes de produits toxiques qui ont été projetés dans l'air ambiant par la cheminée de l'incinérateur construit à cet endroit.

C'est ce que révèle un bilan de la masse polluante générée par l'incinérateur de Tricil depuis son ouverture en 1973 par la compagnie Goodfellow. Ce bilan inédit, négligé par les médias d'information, a été déposé la semaine dernière devant la commission sur les déchets dangereux par Décontamination intermunicipale Mercier (DIM), un organisme créé par les huit municipalités riveraines de l'incinérateur et la lagune de Mercier. A la suite d'un d'offres public, c'est la Société pour vaincre la pollution (SVP), qui a dressé ce bilan environnemental des 22 ans de pollution souterraine de la lagune et des 17 ans de pollution atmosphérique par l'incinérateur.

Le déversement de 40 000 tonnes de toxiques par LaSalle Oil Carriers dans une lagune de sable de ville Mercier au début des années 70 s'est soldé par ce qui apparaît aujourd'hui comme la plus importante contamination des eaux souterraines au Canada. Les contaminants se sont dispersés sur plus de 30 km carrés.

L'incinérateur, construit pour brûler les déchets liquides de la lagune de Mercier, a par la suite été utilisé à des fins commerciales pour la destruction de plusieurs produits organiques, souvent halogénés. Ce n'est qu'en décembre 1986, soit quatre ans après une ordonnance gouvernementale, que la Tricil amorçait la modernisation de son équipement par l'installation de filtres et de dispositifs d'arrêt automatique en cas de dépassement de la norme d'efficacité de combustion, fixée à 99,6 %.

Jusque-là, les tests obtenus de haute lutte par les citoyens, avaient révélé des dépassements alarmants

de toutes les normes en vigueur. La modernisation de l'incinérateur a depuis lors grandement amélioré la situation.

Selon l'étude commandée par les villes voisines de la lagune, l'incinérateur a rejeté dans l'air depuis sa construction quelque 8807 tonnes de particules et 1260 tonnes de chlore. Les fumées de l'incinérateur ont aussi transféré dans le milieu agricole voisin plusieurs métaux lourds hautement dangereux, soit quelque 43 tonnes d'acide chlorhydrique, 55 tonnes de chrome, 50 tonnes de nickel, 96 tonnes de plomb et 27 tonnes de cuivre.

On une idée des progrès réalisés quand on constate que les rejets de cadmium sont passés depuis la modernisation de 63 à 1,33 kg par an, de 8700 kg de plomb à 37,30 ans, etc.

Mais, expliquent les maires, les normes, toujours basées sur des « concentrations » de contaminants, ne donnent pas une bonne idée des

rejets réels et de l'accumulation progressive des contaminants.

C'est pourquoi, compte tenu de la double contamination souterraine et terrestre, ils demandent aux deux gouvernements une étude « écotoxicologique » pour vérifier si les espèces vivantes ont amorcé le processus de transfert des contaminants dans la chaîne alimentaire des humains. La question est d'autant plus cruciale que le secteur est considéré comme un des piliers de la production agricole du Québec. Plusieurs citoyens vivent aussi des ressources de cet écosystème.

Le dossier noir constitué par les maires sur la contamination de leur région les amène à constater que Québec et ses spécialistes ont sous-évalué la concentration des contaminants que devait récolter l'usine de pompage et de traitement installée pour contenir la dispersion des toxiques dans la nappe d'eau souterraine.

Ils affirment d'autre part qu'il y a toujours des liquides huileux emprisonnés sous la lagune. Ils estiment cette quantité à 1000 tonnes, ce qui les conduit à « se demander si effectivement Tricil a vidé ou non les lagunes en 1981 ».

A l'imprécision des évaluations gouvernementales s'ajoute le mystère du sort réservé aux boues de l'usine d'épuration chargée de récupérer les toxiques contenus dans les eaux souterraines. Et au sort réservé au charbon activé, utilisé comme filtre. Les maires, rassemblant les informations à leur disposition, affirment que ces boues ont été enfouies à différentes époques aux carrières Meloche et Miron, sur l'île de Montréal, puis par la suite chez Enfouibec, à Berthierville. Ils n'ont jamais pu savoir si l'incinérateur de Mercier avait bel et bien brûlé une partie de ces boues qui pourraient bien être hautement toxiques elles-mêmes.

Imasco se départit de 500 pharmacies

Sylvain Blanchard

IMASCO a conclu une entente de principe avec la société Melville Corporation pour la vente de sa filiale Peoples Drug Stores.

La transaction, évaluée à 390 millions \$, sera ratifiée en août et permettra à Imasco de conserver certains éléments d'actif d'une valeur d'environ 12 millions \$.



CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondé en 1992

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télé: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY
OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet légal OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Tél.: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389
MONTREAL OTTAWA

Peoples Drug Stores, dont le siège social est situé à Alexandria en Virginie, exploite une chaîne de 490 pharmacies dans 6 états américains. Melville Corporation, de son côté, est un détaillant qui possède, notamment, 811 pharmacies CVS, principalement dans le nord des États-Unis. Son siège social est situé à Rye, en banlieue de New York.

En 1987 et 1988, Peoples a enregistré des pertes de 22,5 et de 8,3 millions \$, mais en 89 elle a réussi à boucler l'année avec un bénéfice d'exploitation de 8 millions \$.

M. Purdy Crawford, président et chef de la direction d'Imasco, a justifié cette vente en expliquant que Peoples n'avait pas « à l'heure actuelle » l'envergure voulue pour générer les rendements conformes aux objectifs à long terme d'Imasco.

« Le prix définitif pourrait faire l'objet d'une modification, précise-t-il, mais nous ne prévoyons ni gain ni perte sensible résultant de cette vente. Toutefois, les revenus générés par la transaction renforceront le bilan d'Imasco, notamment en diminuant nos intérêts débiteurs ».

SOFATI

Dans le cadre de son expansion, Sofati aura à combler, au cours des prochains mois, certains postes clés à Montréal et à l'étranger.

Ces postes comprennent les fonctions de:

- Directeur de projet
- Coordonnateur de projet
- Directeur financier
- Adjoint financier (analyse d'investissement)

Une expérience internationale ainsi que la capacité à intervenir en anglais, français et espagnol sont des atouts. Mais le plus important est le dynamisme, l'initiative, le dévouement et le sens du travail.

Faire parvenir votre C.V. à:

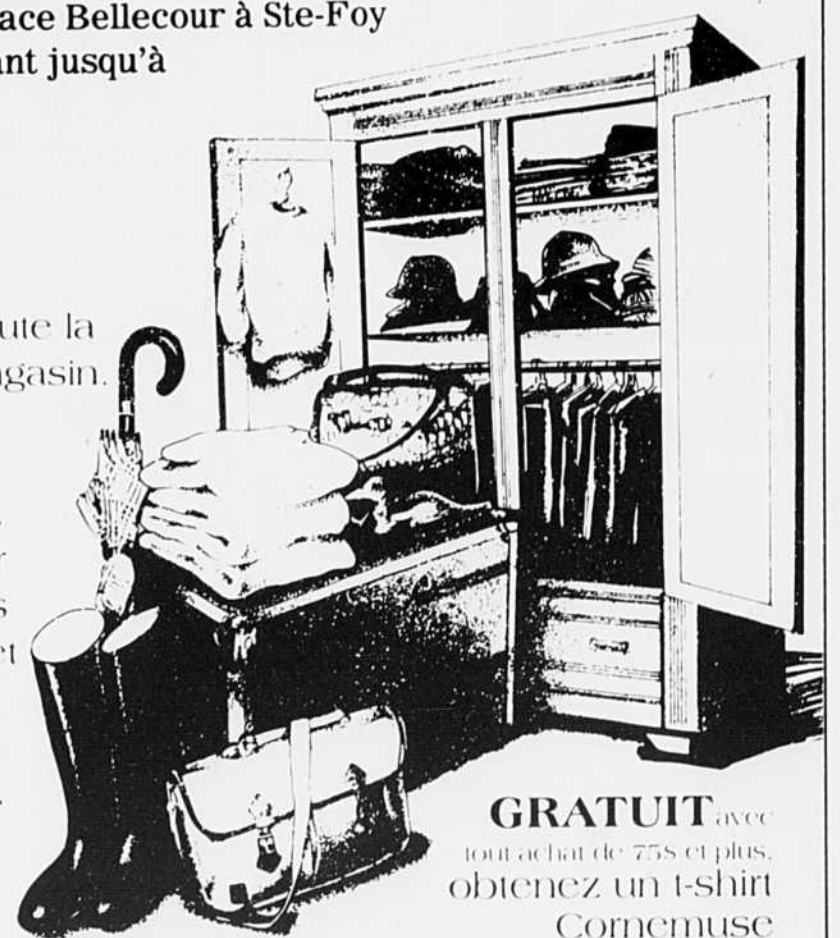
Département des ressources humaines
SOFATI LTÉE
1801, ave McGill College, suite 830
Montréal (Québec)
H3A 2N4

LE GRAND BAZAR D'ÉTÉ

La Maison Cornemuse de la rue Laurier à Outremont et de la Place Bellecour à Ste-Foy offrent des rabais allant jusqu'à

60% sur toute la marchandise en magasin.

C'est le grand soldé BAZAR D'ÉTÉ sur tout, tout, tout... des vêtements pour hommes et femmes jusqu'aux parfums et produits de toilette raffinés, en passant par les accessoires, les antiquités et les objets décoratifs en magasin.



GRATUIT avec tout achat de 75\$ et plus, obtenez un t-shirt Cornemuse

CORNEMUSE



1061, rue Laurier Ouest • Outremont • (514) 270-7701
2600, Boul. Laurier • Ste-Foy • (418) 656-6258

LA FÊTE NATIONALE



Lucien Bouchard
au milieu des siens

Josée Boileau

LUCIEN BOUCHARD insiste : il assiste au défilé en famille, pas pour parler politique. Mais les gens qui se pressent pour le féliciter, lui serrer la main, l'appuyer dans sa démarche viennent lui rappeler qu'hier, rue Sherbrooke, il n'était pas un citoyen comme les autres.

Entouré du ministre d'État Gilles Loiselle, des députés conservateurs Benoit Tremblay et Louis Plamondon, de son ancien collègue également démissionnaire François G  rin, du com  dien ind  pendantiste Doris Lussier, M. Bouchard circulait avec bonheur au milieu de son clan, content disait-il de ressentir « cette s  r  nit  , cette joie de se retrouver ensemble ».

Le matin m  me, il avait parl   au t  l  phone avec Jean Lapierre, qui a claqu   samedi la porte du Parti lib  ral    la suite de la victoire de Jean Ch  rien. Ils doivent se voir aujourd'hui mais M. Bouchard ne veut pas faire de pr  dictions.

« M. Lapierre a pris une d  cision personnelle. Il n'y a pas eu de maraude car dans un processus comme celui-l  , il faut respecter les gens », dira-t-il.

Quant    l'  chec de Meech, M. Bouchard entend en parler plus largement mercredi, lors d'un discours qu'il prononcera    Qu  bec. D'ici l   il glisse simplement : « Nous n'avons pas de temps    perdre    trouver des coupables. Peu importe que sept premiers ministres aient accept   l'accord, le Canada anglais, lui, nous a

dit non. Les choses ne se seraient pas pass  es ainsi sinon. »

   ses c  t  s, le d  put   Louis Plamondon indiquait pour sa part qu'il assistait au d  fil   « comme Qu  b  cois ».

« Je suis de plus en plus fier d'  tre Qu  b  cois et de l'affirmer. Car ce que je trouve admirable, c'est la fa  on s  r  ne, calme, mature avec laquelle les choses se passent au Qu  bec », ajoutait le d  put   de Richelieu.

Un peu en retrait, Fran  ois G  rin arborait un large sourire. « Notre d  marche n'  tait finalement pas difficile, disait-il en faisant r  f  rence    sa r  cente d  mission et    celle de M. Bouchard. Regardez, la population a de l'avance sur les politiciens.    trop vivre    Ottawa, on devient comme Jean Ch  rien : on ne se rend plus compte de ce qui se passe ! »

« Dans les ann  es 70, les jeunes, les profs, les p  quistes   taient souverainistes. Aujourd'hui, ce d  fil   en est la preuve, ce sentiment est g  n  ralis  . On esp  re beaucoup maintenant que des d  put  s de Montr  al vont nous suivre. »

Au milieu de ces politiciens, Doris Lussier, lui, est en verve : « Dans l'  me des Qu  b  cois, la souverainet   est faite. Il ne reste plus qu'   la r  aliser en douceur comme aboutissement logique de la R  volution tranquille. »

— Avec Robert Bourassa ?
« M. Bourassa va   tre oblig   par le peuple lui-m  me d'aller dans le sens o   le peuple veut aller. Comme on dit dans la Beauce : quand tu re  ois un coup de pied au cul, t'es oblig   d'avancer. »



PHOTO JACQUES NADEAU

Le d  put   ind  pendant et chroniqueur au DEVOIR Lucien Bouchard a assist   au d  fil  . Il a serr   la main du maire de Montr  al Jean Dor   et du com  dienne Jean Duceppe.

Les immigrants c  l  brent
aussi la F  te nationale

QU  B  C (PC) — « Nous avons choisi de nous installer au Qu  bec. Nous sommes Qu  b  cois    part enti  re et la f  te de la Saint-Jean rev  t un caract  re aussi important    nos yeux qu'   ceux de l'ensemble des Qu  b  cois ».

R  unis au COFI, les membres des diff  rentes communaut  s ethniques de la r  gion de Qu  bec ont c  l  br   dimanche une f  te qui, au fil des ans, a pris racine dans leurs coutumes au m  me titre que les f  tes de leurs pays respectifs. Et comme les milliers de Qu  b  cois r  unis samedi soir sur les plaines d'Abraham, la centaine de convives avait dans le c  ur une joie impr  gn  e d'une lueur de tristesse.

« La f  te est heureuse, mais triste    la fois, a expliqu   Mme Catalina Aranguiz, de la Conf  d  ration des associations d'Am  rique latine (CASA). Le moment est d  chirant. La plupart des gens ici ont d  j   eu    se s  parer de leur pays. Et, bien que nous partagions les dol  ances des Qu  b  cois, l'id  e d'une nouvelle s  -

paration nous est peut-  tre plus difficile    accepter. »

La f  te, pr  sent  e pour la premi  re fois, regroupait les membres de la Maison internationale de Qu  bec, de la Fraternit   multiculturelle et de la CASA.

« Nous repr  sentons une trentaine de pays. Mais peu importe le pays d'origine, le sentiment d'appartenance    la province de chacune des personnes pr  sentes ici est tr  s fort. Nous accordons une tr  s grande importance    la f  te de la Saint-Jean, et encore plus cette ann  e, puisqu'elle a une signification toute particuli  re. »

« Cette ann  e, la Saint-Jean unit les Qu  b  cois de fa  on tr  s significative, explique pour sa part M. Christophe Waugh, un Qu  b  cois d'origine am  ricaine. Nous vivons tous cette p  riode historique avec beaucoup d'intensit  , peu importe notre sang. Le probl  me est celui de tous les habitants de la province et je crois que les membres des communaut  s ethniques ne se sont jamais senti aussi qu  b  cois. »

Des f  tes
r  ussies
en Estrie

SHERBROOKE (PC) — Deux responsables de l'organisation de la F  te nationale, qui a eu lieu en fin de semaine au parc Jacques-Cartier, de Sherbrooke, sont plus que satisfaits de la participation de la population aux festivit  s, pour la premi  re fois   tal  es sur cinq jours.

Louise B  gin et Andr   C  t   estiment que plus de 40 000 personnes ont pris part    la f  te du Qu  bec.

« Nous avons tent   de rejoindre toutes les client  les, selon les   ges, a not   Mme B  gin, et je crois que nous avons r  ussi, en d  pit des probl  mes de mauvais temps. »

Les deux organisateurs de la F  te nationale    Sherbrooke soulignent que le gros sujet de conversation, durant les activit  s, a   t   l'  chec de l'accord du lac M  ech.

Les responsables sont   galement satisfaits du comportement adulte manifest   par la foule car, m  me si certains parlaient fort, il n'y a pas eu d'incidents malheureux.



PHOTO JACQUES NADEAU

Comme des milliers de Qu  b  cois, le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, et son coll  gue le po  te et d  put   p  quist   de Mercier, G  rald Godin,   taient    ce rendez-vous historique.

R  SULTATS

loto - qu  bec

Provincial Tirage du 90-06-22

NUM��ROS	LOTS
4062586	1 000 000 \$
062586	10 000 \$
62586	1 000 \$
2586	100 \$
586	25 \$
86	10 \$

Le billet donne droit    cinq tirages cons  cutifs

Le Mini Tirage du 90-06-22

NUM��ROS	LOTS
1 5 4 1 4 3	50 000 \$
5 4 1 4 3	5 000 \$
4 1 4 3	250 \$
1 4 3	25 \$
4 3	5 \$
1 5 4 1 4	1 000 \$
1 5 4 1	100 \$
1 5 4	10 \$

Quotidienne Tirages du 90-06-18

	3	4
LUNDI	790	7162
MARDI	460	8709
MERCREDI	151	3195
JEUDI	502	2642
VENDREDI	108	9018
SAMEDI	657	9262

649 Tirage du 90-06-23

Vous pouvez miser jusqu'   20 h le mercredi et le samedi

No compl  mentaire

22 27 32 37 42 47

31

GAGNANTS	LOTS
6/6	12 370 380,10 \$
5/6+	10 91 808,10 \$
5/6	306 2 294,30 \$
4/6	15 708 85,90 \$
3/6	307 470 10 \$

VENTES TOTALES: 18 833 723,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 1 700 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 90-06-27

SELECT Tirage du 90-06-23

Vous pouvez miser jusqu'   20 h le samedi

No compl  mentaire

13 18 26 28 33 38

39

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 835 616,00 \$
5/6+	2 20 012,00 \$
5/6	53 503,40 \$
4/6	2 264 53,00 \$
3/6	34 254 5,00 \$

VENTES TOTALES: 1 387 471,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 1 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 90-06-30

MISE-T  T

17	25	28	34
GAGNANTS	LOT		
112	446,40 \$		

Extra Tirage du 90-06-23

Vous pouvez jouer jusqu'   20 h les soirs de tirage

NUM��ROS	LOTS
4 9 1 4 3 1	100 000 \$
9 1 4 3 1	1 000 \$
1 4 3 1	250 \$
4 3 1	50 \$
3 1	10 \$
1	2 \$

Banco Tirage du 90-06-22

Vous pouvez miser jusqu'   21 h les soirs de tirage

1	3	4	7	9
10	11	13	23	24
27	33	40	43	44
52	53	54	62	66

Prochain tirage: 90-06-27

T V A, le r  seau des tirages de Loto-Qu  bec

Les modalit  s d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparit   entre cette liste et la liste officielle, cette derni  re    prioritt  .



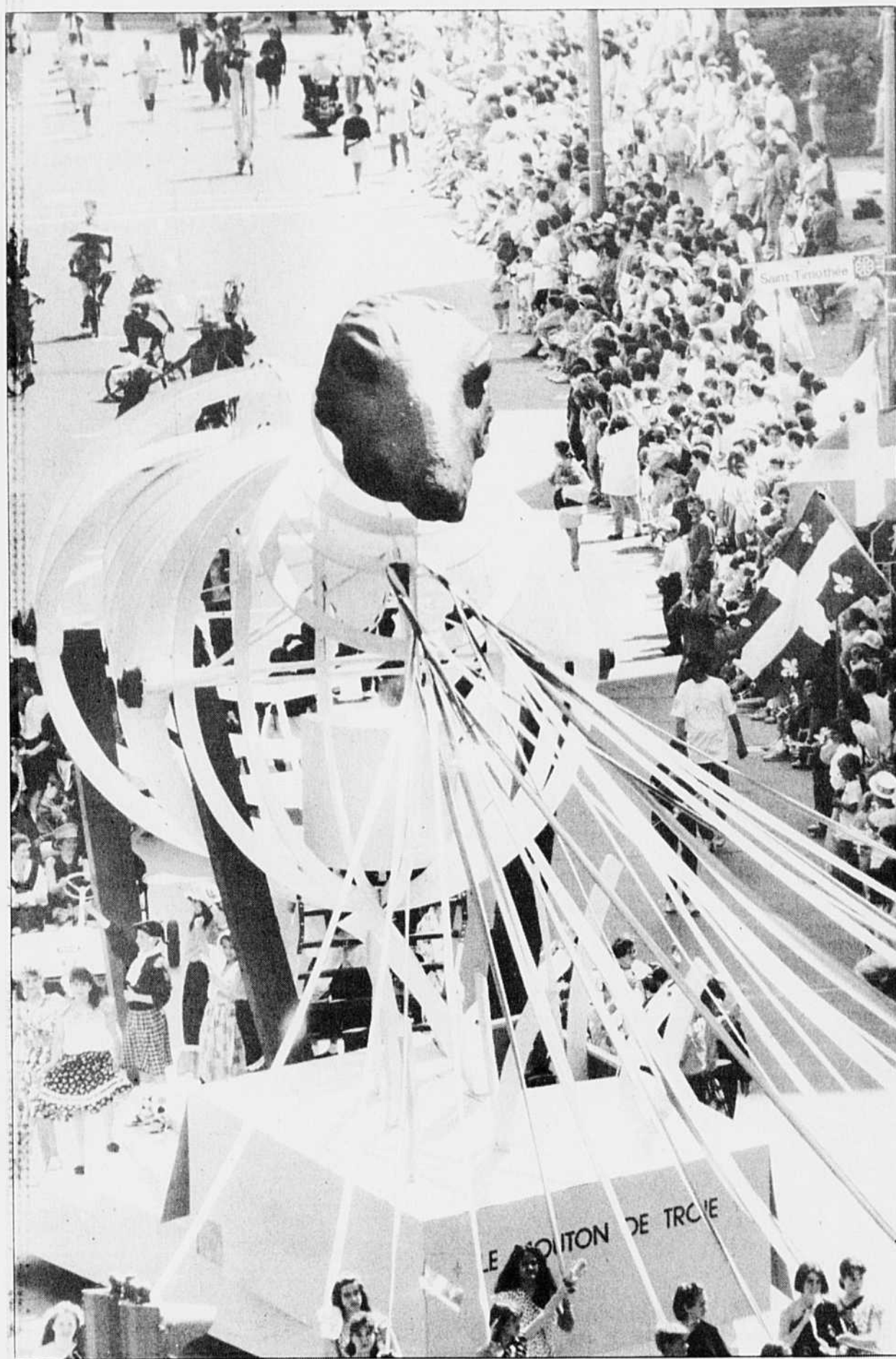
PHOTO JACQUES NADEAU

Magnifique sc  ne, une barque port  e par une mer houleuse de pancartes bleues compl  tait le tableau intitul   « Une force en mouvement », symbolisant l'apport du milieu syndical au Qu  bec.

LA FÊTE NATIONALE



Les concepteurs ont proposé une vision novatrice du défilé



Clin d'oeil à l'histoire, un mouton de Troie imposant (ou mouton noir ?), tiré par 24 petits Saint-Jean-Baptiste d'ethnies multiples, a ouvert le défilé.

PHOTO JACQUES GRENIER

Paul Cauchon

LES CONCEPTEURS du Défilé de la Fête nationale 1990 ont proposé une vision novatrice du défilé traditionnel, avec des chars allégoriques qui proposaient des images originales, mais peut-être trop abstraites à l'occasion.

En ouverture, le fameux « mouton de Troie » à la tête noire a été chaudement applaudi par la foule, et laissait ouvertes de multiples interprétations : clin d'oeil au passé, symbole d'un Québec de plus en plus fort qui s'assume, ou encore image du « mouton noir » qui n'en fait qu'à sa tête !

Le mouton, une structure blanche de bois et d'acier de 28 pieds de hauteur, tiré par 24 jeunes habillés en Saint-Jean Baptiste, laissait voir dans ses flancs une vingtaine de jeunes provenant de différentes communautés ethniques. Il était suivi d'un groupe d'Amérindiens, et d'une fanfare qui interprétait *Le phoque en Alaska* de Michel Rivard, repris en chœur par la foule.

Si ce char proposait une image très forte, d'autres séquences étaient plus abstraites, et donc moins efficaces. Le char suivant par exemple, intitulé « Place aux femmes », représentait une énorme urne électorale que des suffragettes devaient prendre d'assaut, ce qui n'était pas nécessairement clair.

Par contre, la foule a chaudement applaudi les six femmes qui suivaient aux commandes d'excavatrices rouges, symbole de la percée des femmes dans les métiers non-traditionnels.

Parmi les autres chars, le plus beau fut peut-être celui intitulé « Une force en mouvement » en hommage au syndicalisme. Un bateau flottait en haut d'une véritable mer de pancartes bleues et blanches, le tout formant une houle qui se soulevait lentement. 200 figurants encadraient le char, agitant en cadence leurs pancartes, ce qui donnait une impression de mouvement continu.

Les « Loges du parterre », en hommage à la vie artistique et culturelle, fut également bien apprécié : un concept simple (d'énormes loges rouges soulevées par des chariots élévateurs), mais dans lesquelles on retrouvait des personnalités populaires de tous les horizons, de Muriel Milard à Francine Grimaldi en passant par Marie Ekyel (Passe-Partout), Alys Robi ou une équipe de la LNI.

Régulièrement, tout le long du parcours, sur une trentaine de balcons de maisons privées, des performances artistiques inusitées se produisaient en liaison avec cette séquence.

Un autre char frappait par sa sérénité : « Nourrir le Québec » présentait un carrousel dans lequel un quatuor à cordes se faisait doucement entendre. À noter que ce char était précédé de tracteurs portant des agneaux, des porcs et des vaches !

La musique était bien présente également dans le tableau intitulé « La distance apprivoisée », en deux parties, qui offrait d'abord quatre couples de danseurs de lambada suivis de 24 percussionnistes fort populaires.

Un des chars les plus audacieux (« Les couleurs de l'énergie ») offrait au regard une énorme structure gonflable représentant un barrage hydro-électrique. L'originalité venait de ce que quatre peintres s'offraient en direct une performance en peignant le barrage au fur et à mesure que le défilé avançait.

En fait, ce Défilé 1990 était véritablement formé de dix tableaux très différents, chaque tableau comprenant un ou des chars, des séquences d'animation, des fanfares.

Entre les chars, des limousines transportaient des personnalités connues (chefs syndicaux comme Gerald Larose, Lorraine Pagé, Diane Lavalée, Monique Simard, Louis Laberge, artistes tels Raymond Lévesque, Marie Tifo, Pierre Curzi, etc.) ou moins connues (les responsables des différents comités organisateurs). La première limousine du défilé présentait le maire Jean Doré et le comédien Jean Duceppe.

On peut déplorer que le rythme du défilé ait été un peu lent. On aurait pu apprécier plus de fanfares, plus d'activités entre les chars.

Mais ce défilé 1990, conçu et organisé à toute vitesse en quelques semaines à peine, avec un budget peu élevé pour ce genre d'événement (700 000 \$), laisse présager que l'on peut continuer à explorer différentes façons de renouveler le défilé dans les prochaines années.



Transportant la magie du cirque dans le cortège, des échassiers géants, arborant d'insolites couvre-chefs, déambulaient sur leurs vélos illiputiens.

PHOTO JACQUES GRENIER



PHOTO JACQUES GRENIER



Le regard exorbité du clergé et d'un notable faisant la grimace aux suffragettes, rappelait le dur combat des femmes pour l'obtention du droit de vote.

PHOTO JACQUES GRENIER



PHOTO JACQUES NADEAU

Sous la mer de fleurdelisés, la mode vestimentaire du jour était au bleu hâlé, mais aussi aux multiples pancartes, macarons et slogans pour le « Québec libre », autant d'objets rares dans notre paysage depuis la campagne référendaire.

**FONDS AMÉRICAIN TALVEST
FONDS D'OBLIGATION TALVEST
FONDS DIVERSIFIÉ TALVEST
FONDS DE REVENU TALVEST**

1900, Place du Canada
Montréal (Québec) H3B 2N2

**AVIS D'AJOURNEMENT DES
ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES
DES PORTEURS DE PARTS**

AVIS est par la présente donné que les assemblées extraordinaires des porteurs de parts (les « porteurs de parts ») du Fonds Américain Talvest, du Fonds d'Obligations Talvest, du Fonds Diversifié Talvest et du Fonds de Revenu Talvest (les « Fonds ») ont été ajournées et seront tenues au 1900, Place du Canada, Montréal (Québec) le vendredi 7 juillet 1990 aux heures suivantes :

Fonds	Heure de l'assemblée
Fonds Américain Talvest	9 heures (heure de Montréal)
Fonds d'Obligations Talvest	10 heures (heure de Montréal)
Fonds Diversifié Talvest	11 heures (heure de Montréal)
Fonds de Revenu Talvest	13 heures (heure de Montréal)

afin, pour chacun des Fonds :

- 1- de considérer et, s'il est jugé opportun, de ratifier, avec ou sans modification, une résolution visant l'adoption d'une nouvelle déclaration de fiducie; et
- 2- de traiter de toute autre affaire qui pourrait être dûment soumise aux assemblées ou à toute reprise de celles-ci.

DATE de Montréal (Québec), ce 22e jour du mois de juin 1990.

GESTION FINANCIÈRE TALVEST INC.

gérant du
**FONDS AMÉRICAIN TALVEST, DU FONDS
D'OBLIGATION TALVEST, DU FONDS
DIVERSIFIÉ TALVEST et DU FONDS DE REVENU**

Le président,
Jean Dumont

Pour clore le cortège, une immense réplique gonflable du barrage Manic 5 peinte « en direct » par des artistes, incarnait le tableau « Les couleurs de l'énergie ».

**FONDS MONÉTAIRE TALVEST
1900, Place du Canada
Montréal (Québec)
H3B 2N2**
**AVIS D'AJOURNEMENT DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DES PORTEURS DE PARTS**

AVIS est par la présente donné que l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts (les « porteurs de parts ») du Fonds Monétaire (le « Fonds ») a été ajournée et sera tenue au 1900, Place du Canada, Montréal (Québec) le vendredi 7 juillet 1990 à 14 heures (heure de Montréal) afin :

- 1- de considérer et, s'il est jugé opportun, de ratifier, avec ou sans modification, une résolution visant l'adoption d'une nouvelle déclaration de fiducie; et
- 2- de considérer et, s'il est jugé opportun, de ratifier, avec ou sans modification, une résolution visant l'approbation de la mise en place de frais de rachat pour certaines parts du Fonds; et
- 3- de traiter de toute autre affaire qui pourrait être dûment soumise aux assemblées ou à toute reprise de celles-ci.

DATE à Montréal (Québec), ce 22e jour du mois de juin 1990.

GESTION FINANCIÈRE TALVEST INC.

gérant du
FONDS MONÉTAIRE TALVEST

Le président,
Jean Dumont

LA FÊTE NATIONALE



Les banderoles, tout comme les slogans criés par la foule, « On veut un pays, Bourassa as-tu compris ? », traduisaient bien la fièvre nationaliste qui s'est emparée hier de la foule en liesse.



En plus de la fièvre nationaliste, le rire et l'humour étaient de la fête hier, comme en témoigne cet échange de sourires et de clins d'oeil entre les artistes et la foule.



Quelque 5 000 Québécois ont quand même pris d'assaut la rue Sherbrooke, dimanche, après le report du défilé.

Un défilé improvisé a eu lieu dimanche

Paul Cauchon

L'ATMOSPHÈRE dans les rues de Montréal présentait des aspects surréalistes dimanche : alors que le Comité organisateur de la Fête nationale annulait le défilé et le spectacle de clôture à cause des risques d'orages, des milliers de citoyens erraient dans les rues à la recherche d'une fête, le tout sous un soleil radieux...

Des milliers d'entre eux ont participé à des marches spontanées, invitant les Québécois à descendre dans la rue. Les forces policières ont dû s'ajuster de toute urgence pour encadrer cette foule imprévue, et ont laissé marcher la population dans certains endroits de la ville.

Cette manifestation imprévue a commencé au Parc Lafontaine, où quelques centaines de spectateurs, qui n'en croyaient pas leurs oreilles lorsqu'on leur annonça que la fête populaire n'aurait pas lieu, décidé-

rent d'investir quand même les rues de la métropole.

Plus tard en après-midi, un autre groupe décida de marcher à partir du Stade olympique. Quelques-uns d'entre eux tentèrent de convaincre des spectateurs qui assistaient au match de baseball au Stade olympique de se joindre à eux.

Puis, ce n'étaient plus des centaines, mais bien des milliers de personnes qui s'assemblèrent spontanément sur Sherbrooke pour marcher vers l'Ouest. Le défilé spontané, des marcheurs brandissant de grands fleurdelisés suivis d'un cortège d'automobiles klaxonnant, ont défilé dans le calme jusqu'à la rue Saint-Denis, descendant celle-ci pour ensuite emprunter le boulevard René-Lévesque.

Sur les trottoirs, les spectateurs se massaient, rayonnants, étonnés, quelquefois émus, pour applaudir ces marcheurs qui exprimaient avec force un sentiment nationaliste qui semblait chercher à se canaliser...

L'archevêque de Montréal rappelle le droit des peuples à l'autodétermination

« SAINT JEAN-BAPTISTE m'apparaît plus que jamais comme le guide qui peut éclairer notre histoire présente et notre destinée future », a dit Mgr Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal. Il présidait dimanche la cérémonie religieuse marquant notre Fête nationale à l'église de la paroisse portant le nom du patron des Québécois.

Au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech, l'homélie du nouveau pasteur des catholiques montréalais était entièrement inspirée de « données politiques présentes à la pensée de chacun », a-t-il souligné en rappelant quelques principes qui guident l'Église universelle, notamment le droit des peuples à décider de leur destin et celui des individus à s'affirmer eux-mêmes.

Puisant dans la vie exemplaire de Saint Jean-Baptiste, « le précurseur à qui Dieu a confié d'annoncer une ère nouvelle pour l'humanité », et sans minimiser l'importance des enjeux politiques actuels, Mgr Turcotte croit plutôt que les enjeux moraux et spirituels sont de nature à déterminer davantage notre avenir. « Je ne veux pas lancer des cris d'alarme, a-t-il dit, mais je crois qu'il y a certains cris et certains appels de conscience qu'il faut lancer » et notre patron peut nous servir d'exemple pour nous amener à être moins matérialistes et moins individualistes pour nous tourner davantage vers les autres.

Ce texte à saveur politique prononcé dans une église par le premier prêtre du diocèse de Montréal se voulait également un avertissement comme le souligne ce passage : « Des signes nous autorisent à penser que ce peuple qui est nôtre, après avoir tourné le dos à des valeurs qui l'ont fait vivre — simplicité, solidarité, partage, effort, droiture morale, foi — a le désir de retrouver des normes éthiques, sociales, religieuses qui ont façonné son identité. Ma conviction est que l'avenir du peuple québécois est à ce compte. »

« On veut un pays », scandait la foule

Josée Boileau

« DIRE QU'IL y a seulement quelques années, j'aurais été quasiment gêné de sortir avec un drapeau du Québec. » Le jeune homme étonné qui lance ces mots tient pourtant bien haut son fleurdelisé. Un peu plus tard, coin Bordeaux et Sherbrooke, des milliers de gens tromperont l'attente entre les chars allégoriques en scandant : « On veut un pays ». Une autre page semble tournée.

Pourtant, il a fallu du temps pour que l'attroupement grossisse. À 13h00, seuls quelques petits groupes arpentaient la rue Sherbrooke sous un ciel incertain. Pour passer le temps, coin Saint-Timothée, une joyeuse bande s'amusa à « faire la vague » dans l'escalier pendant qu'une dizaine de marcheurs entonnaient « Gens du pays ».

Parc Lafontaine, 13h30, on sent pourtant que l'atmosphère commence à se réchauffer. Pagliaro, Charlebois chantent à tue-tête dans les haut-parleurs et les Montréalais qui attendent se laissent peu à peu entraîner. Métro Sherbrooke, les portes déversent des flots de spectateurs de plus en plus nombreux et quelques slogans se mettent à circuler. La fête, discrète, est sur le point d'éclater.

À 14 heures tapant, la rue Sherbrooke n'aura déjà plus la même allure. Les quelques spectateurs qui, un peu plus tôt, avaient l'embarras

du choix des emplacements ont été remplacés par une foule massive, compacte, qui envahit le bord des trottoirs, les toits, les balcons, les escaliers, heureuse, patiente, enthousiaste.

« Si je suis contente d'être là ? Oui, oui, oui. » Pour Jacqueline, c'est l'évidence même. Comme il est évident que sa présence est aussi politique, pour un « Québec libre », clame-t-elle bien haut. Sa réaction trouvera un écho tout au long de la rue Sherbrooke où grandit, au rythme du défilé, une flamme nationaliste que la foule attise elle-même en attendant les chars.

« C'est un défilé traditionnel mais qui comporte un sens politique implicite, une marche vers la souveraineté », analysait déjà, avant le début de la fête, le comédien Doris Lussier.

Les événements semblent lui donner raison tant la moindre agitation de drapeaux entraîne de fortes réactions. Pas un char allégorique n'est encore à l'horizon mais ce ne sont pas les occasions de s'enflammer qui manquent. Gérard Godin passe, suivi d'une bande de jeunes, et les applaudissements fusent ; un avion traîne dans le ciel la banderole « Notre vrai pays, c'est le Québec », des clameurs s'élèvent ; un homme fait voir sa pancarte « Chrétien, le Québec te dit : Mange de la M...eech » et c'est le délire.

« Faudrait pas qu'il y ait des élections demain matin », observe une jeune femme. Elle n'a pas le temps

de préciser la menace, les cris nationalistes l'entrent. « Jusqu'à ma fille de quatre ans qui me demandait l'autre jour : Maman, c'est quoi le lac Meech ? », s'amuse une autre.

La réponse est simple, on l'entend partout : « Le lac Meech est mort, le Québec est vivant ». Trudeau et Chrétien sont des noms honnis. Les vendeurs de drapeaux font des affaires d'or.

On entend encore plein de gens se féliciter de leur nombre, de l'atmosphère, de la chaleur qui règne. Même les balcons de l'hôpital Notre-Dame sont remplis à craquer. Plâtres, chaises roulantes, bouteilles de sérum n'empêchent pas d'apprécier le spectacle et même de « swigner ».

Enfin, les cyclistes qui ouvraient le défilé s'éloignent, le Mouton de Troie arrive, salué par des sifflements stridents. « Fini l'esclavage, libération », crient de jeunes cyclistes du Parc Lafontaine, « 30 ans de puissance tranquille », voyons donc : elle n'est pas tranquille notre puissance, regardez-nous », dira à son tour un adolescent, avenue d'Orléans.

« En 68, on avait peur de la police. Aujourd'hui on se fête et c'est merveilleux », lance une dame qui « se souvient ».

« C'est la première manifestation que l'on peut dire souverainiste », observe l'ex-felquiste Pierre Vallières, rencontré dans la foule.

À la fin du défilé, les marcheurs, eux, le traduiront à leur façon : « Bourassa, comprends-tu ? »



PHOTO JACQUES NADEAU

Échange culturel

La communauté chinoise et de nombreuses autres minorités culturelles de Montréal ont pris part très activement à la fête, dimanche.



PHOTO JACQUES NADEAU

Mgr Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal, a béni et distribué les petits pains de la Saint-Jean à l'issue de la messe traditionnelle marquant notre fête nationale dimanche.

En dépit du climat de la veille, Mgr Turcotte a conclu en ces termes : « Les structures politiques que nous cherchons à nous donner pour notre épanouissement collectif font à juste titre l'objet de nos préoccupa-

tions. Nous devons, comme croyants, être partie prenante de cette recherche. »

De façon plus pastorale, l'archevêque de Montréal a vigoureuse-

ment dénoncé le laxisme moral, la montée de la violence, l'indifférence religieuse, invitant les fidèles à la prière et à la réflexion, avant de souhaiter à tous une Bonne fête de la Saint-Jean.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 2

ORDRE est donné à HENRI-RICHARD BOIVIN de comparaître au greffe de la Cour du Québec situé au Palais de Justice de Montréal, 1 rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de HENRI-RICHARD BOIVIN.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 juin 1990, par lequel M.V.P. MARKETING INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 juin 1990 sous le numéro 4290598. Banque de Montréal, le 18 juin 1990.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la compagnie 2732-4714 QUÉBEC INC. constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), ayant son siège social dans la ville de Longueuil, a été enregistrée au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 juin 1990 sous le numéro 4290598. Banque de Montréal, le 18 juin 1990.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la compagnie 2543-4978 QUÉBEC INC. constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), ayant son siège social dans la ville de Longueuil, a été enregistrée au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 juin 1990 sous le numéro 4290598. Banque de Montréal, le 18 juin 1990.

Appel d'offres

Ville de Montréal

Service des travaux publics

Des soumissions seront reçues, avant 14 heures à la date ci-après énoncée, au Bureau du greffier de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau 15, Montréal H2Y 1C6, pour:

Soumission #	Description	Date d'ouverture
9200	Collecteur Parc Lafontaine Section II, Phase I	18 juillet 1990

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres en s'adressant à compter du 26 juin 1990, au Module génie de l'environnement, Division conception et réalisation, 700, rue St-Antoine Est, bureau 2.100, contre un dépôt non remboursable de 50,00 \$ en argent comptant ou chèque visé à l'ordre du directeur du Service des finances de la Ville de Montréal.

Informations: 872-4647

2733-1065 QUÉBEC INC.

AVIS est par les présentes, donné que 2733-1065 QUÉBEC INC., compagnie constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Le 23 mai 1990

Les procureurs de la compagnie, DESJARDINS DUCHÂTEAU.

AVIS PUBLIC

SUCCESSION GISELE BORDAGE

Avis est par les présentes, donné que Madame GISELE BORDAGE, épouse de Monsieur LÉOPOLDO CAMPANELLI, décédée sans testament le 27 décembre 1989, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu le 18 juin 1990, devant Me Richard Roy, notaire, du 2463 Chemin Chamby, à Longueuil et dont expédition est enregistrée au Bureau d'enregistrement de Chamby, le 18 juin 1990, sous le numéro 850 716.

Longueuil, le 21 juin 1990.

Le procureur, Richard Roy, notaire.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-00372-904. SANA REALTIES INC., partie demanderesse, VS ATHANASIOS STOLIS ET RESTAURANT SAPPRI PIZZERIA LTÉE, partie défenderesse. Le thème jour de juillet 1990 à 10h00 au 747, Boulevard Décarie, St-Laurent, district de Montréal, se rendra par autorité de Justice, les biens et effets de ATHANASIOS STOLIS ET RESTAURANT SAPPRI PIZZERIA LTÉE, partie défenderesse, en cette cause, consistant en: Tables, chaises, sucre, comptoirs, caisse enregistreuse, frigidaire, et un lot de nombreux autres articles de restauration. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHERQUE VISE. Information: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 654-6511. GAUCHER TESSIER & ASS. HUISSIERS, 264 rue De Boishard, Repentigny, Qc, J6A 8A1. Montréal, le 26 juin 1990.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-018259-908. GISELE DE MADDELEIN, partie défenderesse, VS PHYLLIS ANN GROSS, partie demanderesse. Le thème jour de juillet 1990 à 10h00 au 747, Boulevard Décarie, St-Laurent, district de Montréal, se rendra par autorité de Justice, les biens et effets de PHYLLIS ANN GROSS, partie demanderesse, en cette cause, consistant en: Tables, chaises, sucre, comptoirs, caisse enregistreuse, frigidaire, et un lot de nombreux autres articles de restauration. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHERQUE VISE. Information: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 654-6511. GAUCHER TESSIER & ASS. HUISSIERS, 264 rue De Boishard, Repentigny, Qc, J6A 8A1. Montréal, le 26 juin 1990.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-188731-909

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

DAME IRENE RACHIELE, résident et domiciliée au 1635, rue Filion, ville Saint-Laurent, Québec.

Partie demanderesse

Partie défenderesse

LEOPOLDO CAMPANELLI, d'adresse inconnue.

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Monsieur Leopoldo Campanelli, défendeur de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine, est, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Leopoldo Campanelli.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-020807-900

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

STANDARD OPTICAL COMPANY LTD. et LA COMPAGNIE T. EATON LTÉE, et

H. BELL INC.,

Partie défenderesse conjointe et solidaire

ASSIGNATION

ORDRE est donné à H. Bell Inc. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de H. Bell Inc.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018259-908

COUR DU QUÉBEC

(Chambre Civile)

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

156868 CANADA INC. (*) Location Master Lease *)

Partie demanderesse

PHYLLIS ANN GROSS,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Phyllis Ann Gross de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été remise au greffe à l'intention de Phyllis Ann Gross.

Lieu: MONTREAL

Date: 20 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018259-908

COUR DU QUÉBEC

(Chambre Civile)

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

156868 CANADA INC. (*) Location Master Lease *)

Partie demanderesse

PHYLLIS ANN GROSS,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Phyllis Ann Gross de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été remise au greffe à l'intention de Phyllis Ann Gross.

Lieu: MONTREAL

Date: 20 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018259-908

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

COMPAGNIE D'HUILE CORTINA INC. /CORTINA OIL CO. INC.

Prenez avis que la compagnie « COMPAGNIE D'HUILE CORTINA INC. /CORTINA OIL CO. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 24 mai 1990

ANGELO DE COLA, Secrétaire de la compagnie.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-020807-900

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

STANDARD OPTICAL COMPANY LTD. et LA COMPAGNIE T. EATON LTÉE, et

H. BELL INC.,

Partie défenderesse conjointe et solidaire

ASSIGNATION

ORDRE est donné à H. Bell Inc. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de H. Bell Inc.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-001355-909

COUR SUPÉRIEURE

DAME KANELLA MANDRAPILAS, Partie demanderesse

CONSTANTIN NIKITPOPOULOS, Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, CONSTANTIN MANDRAPILAS, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de cet avis. Une copie de la déclaration en déchéance d'autorité parentale a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure, 10 St-Antoine est, à Montréal. De plus, soyez avisé qu'à défaut de comparaître dans ledit délai, un jugement par défaut sera obtenu contre vous par la demanderesse sans autre avis ni délai.

MONTREAL, le 11 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, PROTONOTAIRE ADJOINTE

Me Joseph La Leggia 7170, boul. St-Laurent Suite 200 MONTREAL, Québec H2S 3E2 (764-9393)

Procureurs de la partie demanderesse.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-001355-909

COUR SUPÉRIEURE

DAME KANELLA MANDRAPILAS, Partie demanderesse

CONSTANTIN NIKITPOPOULOS, Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, CONSTANTIN MANDRAPILAS, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de cet avis. Une copie de la déclaration en déchéance d'autorité parentale a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure, 10 St-Antoine est, à Montréal. De plus, soyez avisé qu'à défaut de comparaître dans ledit délai, un jugement par défaut sera obtenu contre vous par la demanderesse sans autre avis ni délai.

MONTREAL, le 11 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, PROTONOTAIRE ADJOINTE

Me Joseph La Leggia 7170, boul. St-Laurent Suite 200 MONTREAL, Québec H2S 3E2 (764-9393)

Procureurs de la partie demanderesse.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-018969-902

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

JEAN-MARC SCHERER,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-MARC SCHERER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARC SCHERER.

Lieu: Montréal

Date: 21 juin 1990

GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire adjointe.

A CARMINE STARNINO

PRENEZ AVIS qu'une demande concernant le logement situé au 8985, 2e Avenue, St-Michel, Montréal, Qc. H1Z 2S7 a été

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mardi 26 juin 1990

SCIENCE ET TECHNOLOGIES

La traduction par ordinateur se raffine grâce à la logique floue

Guy Paquin
Collaboration spéciale

IL Y A 20 ans, le Canada, sous Pierre Trudeau, vivait sa grande époque de bilinguisme et de biculturalisme. C'était l'époque où les traducteurs faisaient fortune et où l'on commençait à considérer l'idée d'une machine à traduire autrement que comme un délire de science-fiction.

Depuis, il a passé pas mal de mots sous les chips et la machine à traduire est bel et bien une réalité. Il existe des systèmes de traduction assistés par ordinateur (TAO) sur les cinq continents et les plus connus sont Systran, surtout répandu en Europe, le Logos, originaire des États-Unis et le Tevna en provenance d'Israël. Tous ces traducteurs informatiques fonctionnent à l'aide de puissants ordinateurs, mini ou maxi. Leur capacité moyenne atteint les 200 pages de traduction par jour ce qui, comparé à la production d'un professionnel humain, est considérable.

Le hic, c'est que ces machines ne se donnent pas, loin de là. Les mini ou maxi ordinateurs sont très chers et les programmes de traduction reconnus qui leur conviennent font monter la note totale à quelques centaines de milliers de dollars. Voilà pourquoi Claude Richaud, président de SOCATRA, la Société canadienne de traduction assistée, cherche depuis neuf ans à développer un programme de traduction applicable à l'environnement du micro-ordinateur IBM 386 et ses semblables. Il semble que le succès soit maintenant plus près que jamais. SOCATRA a en effet produit le programme XLT, ca-

pable d'après ses concepteurs de traduire de l'anglais au français jusqu'à 250 000 mots bruts à l'heure.

Mise à part la vitesse effarante à laquelle XLT fait son travail, le fonctionnement de l'appareil s'apparente à la démarche d'un être humain devant un texte en langue étrangère. La machine en connaît parfaitement la grammaire et la syntaxe de la langue de départ comme de la langue d'arrivée et les significations de toutes les nuances syntaxiques. Cet ensemble de variations dans l'expression constitue la structure psycholinguistique de la langue et a fait l'objet d'une modélisation mathématique.

Reste la question du vocabulaire. L'appareil dispose d'un dictionnaire contenant pour l'heure 40 000 vedettes et jusqu'à 200 000 termes. Mais, tous les traducteurs vous le diront, le dictionnaire sans compréhension du contexte constitue la voie royale vers le contresens. Prenons le mot anglais « line ». Il peut se traduire par filin, corde, tuyau, trait, ligne, ride, frontière, rangée, lignée, trajet, compagnie de transport, secteur d'activité, réplique (au théâtre) et j'en passe. Comment choisir ?

XLT, à l'instar du traducteur humain, se fiera au contexte immédiat puis, si ce dernier ne permet pas une décision évidente, au contexte élargi. En somme, il peut arriver que la machine, en quelque sorte, réserve son jugement et attende que le texte subséquent lui livre davantage d'information pour choisir parmi toutes les traductions grammaticalement correctes laquelle correspond à la phrase anglaise initiale. XLT est donc capable de faire des hypothèses et de les vérifier ou de les infirmer grâce au contexte.

Cela est possible grâce à un des développements récents de l'intelligence artificielle, la logique floue. Cela signifie que les liens entre les éléments du discours sont parfois reconnus pour certains et parfois comme possibles, seulement probables. Ce n'est qu'en avançant dans le texte que les décisions finales pourront être prises. En somme, XLT corrige sa traduction à mesure que le contexte confirme laquelle des possibilités est la plus compatible avec l'ensemble.

En terme plus savant, on dira que le programme est constitué pour reconnaître le domaine sémantique du groupe de mots, de la phrase, du paragraphe et du texte complet. Ceci se fait à mesure de la lecture et s'il n'est pas imposé dès le départ à la machine comme dans d'autres systèmes de TAO. Chez SOCATRA, on croit que cette approche plus souple permet une traduction plus fidèle au texte original.

On reconnaît aussi que ce système, comme les autres, n'est pas parfait. De dire Jacques Sauvageau, représentant de la compagnie : « Nous parlons de traduction brute. Quand, par exemple, survient un mot qui n'est pas dans le dictionnaire, la machine refuse de traduire. Si le texte de départ comporte des ambiguïtés ou des erreurs syntaxiques ou grammaticales, même chose, XLT laisse un blanc. Ce sera au réviseur de combler ces vides et de polir la traduction de la machine. Mais, après tout, c'est déjà ce qui se fait pour la traduction humaine. »

La mise en marché du système est particulièrement originale. Au lieu de vendre directement l'ensemble du système, programme et dictionnaire,

on les loue 5000 \$ pour une durée indéfinie. Mais, on a introduit dans cette structure tarifaire une sorte de ticket modérateur, la carte à puces.

La carte à puces est une carte qui ressemble beaucoup à une carte de crédit. On l'insère dans son lecteur, l'appareil lit votre code d'accès et lance le système. La carte sert aussi de ticket modérateur en ceci qu'elle compte le nombre de mots que vous faites traduire. Si vous avez acheté une carte donnant droit à la traduction de 200 000 mots, la carte mettra l'appareil en panne dès que vous aurez atteint cette limite. Si vous voulez continuer à traduire, vous devez aller vous chercher une autre carte... et la payer.

Il en coûte environ 3000 \$ de carte à puces pour la traduction de 100 000 mots. Voilà de l'argent vite dépensé quand on se rappelle que XLT aura traduit vos 100 000 mots dans un peu plus d'une demi-heure.

Le système comporte aussi la mise à jour du dictionnaire, la possibilité de lui adjoindre des lexiques spécialisés, un logiciel de traitement de texte et un autre de communication. On peut entrer le texte à traduire sur disquette, sur lecteur optique, par Modem ou courrier électronique.

Chez SOCATRA, on croit que le texte produit est l'équivalent d'une bonne traduction de vue. Le gain est surtout une économie prodigieuse de temps qui devrait intéresser les grandes boîtes publiques ou les grandes sociétés internationales.

Ceci dit, je ne sais comment la machine aurait traduit l'expression *distinct society*, mais nul doute que les 11 Grands Réviseurs auraient accentué la logique floue du texte.

Wilson se réjouit de la remontée du dollar

Sylvain Blanchard

LA RÉACTION des marchés financiers à l'échec de l'accord du lac

Meech demeurait, encore hier, modérée.

Le dollar canadien, qui avait chuté de 64 centièmes de points dimanche sur les marchés asiatiques, a repris du poil de la bête pour clôturer à 84,95 cents hier, en hausse de 12 cen-

tièmes par rapport à vendredi.

Ce redressement a évidemment réjoui le ministre des Finances Michael Wilson, qui a même évoqué la possibilité d'une baisse des taux d'intérêt au pays dans un avenir rapproché.

« C'est une réaction calme et réaliste, a-t-il déclaré. Les investisseurs sont conscients que ce n'est pas le moment de prendre des décisions sur un coup de tête. »

« C'est très surprenant, presque incroyable », a pour sa part indiqué Reid Farrill, spécialiste du marché des devises à la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Quelques analystes interrogés soutiennent que la faible réaction des marchés s'explique en bonne partie par la déclaration du premier ministre Bourassa, samedi, de ne poser aucun geste susceptible d'avoir des répercussions négatives sur l'économie de la province.

Pour sa part, la maison Moody's a fait savoir hier que l'échec de Meech

n'avait eu aucun impact sur le crédit de l'une ou l'autre des provinces canadiennes.

Si le ministre avait retrouvé le sourire hier, ce n'était pas du tout le cas dimanche, alors que l'inquiétude régnait à Ottawa. Après avoir envoyé aux quatre coins du pays un communiqué de trois pages soulignant la force de l'économie canadienne, M. Wilson a consacré la journée à donné des entrevues aux médias étrangers, européens et asiatiques surtout.

En outre, de proches collaborateurs de M. Wilson ont passé la fin de semaine à rassurer leurs homologues des pays membres du groupe des 7, pendant que plusieurs diplomates canadiens y allaient de leurs meilleurs efforts pour convaincre les gens d'affaires que le Canada demeurerait un excellent endroit pour investir.



Michael Wilson

Dans son communiqué de presse, M. Wilson expliquait essentiellement que les politiques économique, fiscale et monétaire du gouvernement canadien et de la Banque du Canada demeuraient inchangées malgré l'échec de Meech.

Dimanche après-midi, plusieurs grandes banques canadiennes avaient rappelé au travail leurs courtiers afin d'être prêts à affronter une éventuelle ruée dans les ventes de devise canadienne. Pendant quelques heures, ils ont mis en place un marché imprévu, en attendant que leurs confrères de Tokyo prennent la relève.

Cette semaine à la bourse

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	date	heure	lieu
Canspar (Ressources)	26-06	10 h 00	Bourse de Montréal
La Fosse (Gr. Platine)	26-06	10 h 00	Hôtel R-E. (Mtl)
Bombardier	26-06	11 h 00	Château Champlain (Mtl)
Datamark	27-06	10 h 00	Centre Sheraton (Montréal)
British Controlled Oilfields	27-06	11 h 00	1080, Beaver Hall (Montréal)
Corby (Distilleries)	27-06	11 h 00	Hôtel Quatre Saisons (Mtl)
Oasis (Ressources)	28-06	10 h 00	2020, Université (Montréal)
Ste-Geneviève (Ressources)	28-06	10 h 00	Hôtel R-E (Mtl)
Lyon Lake (Mines)	28-06	10 h 30	Pl. V-M (Mtl)
Maax	28-06	10 h 30	Hôtel des Gouverneurs (Ste-Foy)
Leader (Manufacture)	28-06	11 h 00	1280, Nobel (Boucherville)
BCU Industries	28-06	14 h 00	Hôtel Hilton (Laval)
Ogilbyway	28-06	14 h 00	2020, Université (Montréal)
Intercan (Location)	28-06	n.d.	Centre Sheraton (Montréal)
Golbex (Entreprises)	29-06	9 h 00	1001, Maisonneuve O (Montréal)
Fairfield (Exploration)	29-06	9 h 30	1001, Maisonneuve O (Montréal)
Forbex (Ressources)	29-06	14 h 00	Rouyn-Noranda

ÉCHÉANCE DES BONS DE SOUSCRIPTION

Compagnie Forestière Green Forest

Symbole : GFT.WT

Valeurs : actions subalternes.

Base de souscription : 1 bon plus 10,25 \$ pour souscrire à 1 action.

Date d'échéance : le 29 juin 1990.

Corona Corporation

Symbole : ICR.WT

Valeurs : actions cat. A

Base de souscription : 1 bon plus 12 \$ pour souscrire à 1 action.

Date d'échéance : le 30 juin 1990.

DROITS DE SOUSCRIPTION ADMIS POUR LA NÉGOCIATION

Consolidated NBS

Symbole : CNB.RT

Base d'attribution : 1 droit pour chaque action ordinaire détenue.

Base de souscription : 40 droits plus 500 \$ pour souscrire à une débenture de 500 \$ qui portera un taux d'intérêt de 9 %.

Date d'enregistrement : le 22 juin 1990.

Date d'échéance : le 16 juillet 1990.

Consumers Packaging

Symbole : CGC.RT

Base d'attribution : 1 droit pour chaque action ordinaire détenue.

Base de souscription : 4 droit plus 8,75 \$ pour souscrire à 1 action ordinaire.

Date d'enregistrement : le 3 juillet 1990.

Date d'échéance : le 24 juillet 1990.

ÉCHÉANCE DU PRIVILÈGE D'ENCAISSEMENT

PAR ANTICIPATION

TransCanada Pipelines

Symbole : TRP.PR.H

Valeurs : actions privilégiées série H.

Prix à l'encaissement : 50 \$ plus les dividendes accumulés.

Date limite pour exercer votre privilège : le 29 juin 1990.

Date d'encaissement : le 1er août 1990.

ÉCHÉANCE DU PRIVILÈGE DE CONVERSION

North Canadian Oils

Symbole : NCO.PR.D

Valeurs : actions privilégiées cat. B série 7.

Privilège de conversion : chaque action privilégiée est convertible en 0,91 action ordinaire.

Date limite pour exercer votre privilège : le 30 juin 1990.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Noverco

Corporation d'Acquisition Énergie offre d'acheter toutes les actions ordinaires de **Noverco** en circulation au prix de 15,25 \$ l'action. L'offre se termine le 17 juillet 1990 et n'est pas conditionnelle à ce qu'un nombre minimal d'actions ordinaires soient déposées.

RACHAT EN TOTALITÉ

Hammerson Canada

Symbole : HMC.PR.B

Valeurs : actions privilégiées 9 % série B.

Prix de rachat : 25,5625 \$.

Date de rachat : le 30 juin 1990.

Molson (La Compagnie)

Valeurs : débentures 8,25 % 16 avril 1995.

Prix de rachat : 101,45 % du capital plus les intérêts courus et non-payés de 16,05 % par tranche de 1000 \$ de capital.

Date de rachat : le 26 juin 1990.

Ultramar Capital

Symbole : ULM.PR.A

Valeurs : actions privilégiées 8,75 % série 1.

Prix de rachat : 25 \$ plus les dividendes accumulés.

Date de rachat : le 30 juin 1990.

PROJET DE CONSOLIDATION

Citco Growth Investments

Valeurs : actions privilégiées 6 %.

Base de la consolidation proposée : 1000 anciennes pour 1 nouvelle.

MODIFICATION DE LA RAISON SOCIALE ET RÉORGANISATION DU CAPITAL

Goldbrae Developments

La compagnie a modifié sa raison sociale pour **New Goldbrae Developments** et consolider ses actions sur la base de 5 anciennes pour 1 nouvelle.

Pezgold Resource

La compagnie a modifié sa raison sociale pour **Bralden Resources** et consolider ses actions sur la base de 7 anciennes pour 1 nouvelle.

Quail Ridge Winery Napa Valley

Lacompagnie a modifié sa raison sociale pour **Redonda Industries** et consolider ses actions sur la base de 3 anciennes pour 1 nouvelle.

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons garantir leur exactitude. Ce document, étant un bulletin d'information, pourrait être incomplet.

Ces renseignements sont fournis par **Tassé**

BANQUE NATIONALE DU CANADA

DIVIDENDES

AVIS est, par les présentes, donné que les dividendes suivants sur les actions du capital social versé de la Banque ont été déclarés pour le trimestre se terminant le 31 juillet 1990. Ces dividendes seront payables à compter des dates indiquées ci-dessous :

I) À compter du 1er août 1990

— aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 28 juin 1990 :

1. un dividende de 0,20 \$ l'action sur les actions ordinaires.
2. un dividende de 0,175 \$ l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 3;
3. un dividende sur chaque action privilégiée de premier rang, série 9 correspondant au plus élevé de 0,59375 \$ et du dividende trimestriel redressé sur les actions ordinaires, soit 172,4 % du dividende en espèce régulier.

— aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 13 juillet 1990 :

1. un dividende à un taux annuel par action égal à 2 % plus la moitié de la moyenne du taux d'intérêt préférentiel de la Banque, en vigueur chaque jour du trimestre se terminant le 1er juillet 1990, sur les actions privilégiées de premier rang, série 1;
2. un dividende à un taux annuel par action égal à 2 % plus la moitié de la moyenne du taux d'intérêt préférentiel de la Banque, en vigueur chaque jour du trimestre se terminant le 1er juillet 1990, sur les actions privilégiées de premier rang, série 2;

II) À compter du 15 août 1990

— aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 13 juillet 1990 :

1. un dividende à un taux par action égal à un quart de 70 % de la moyenne du taux d'intérêt préférentiel de la Banque en vigueur chaque jour durant la période de trois mois se terminant le 1er juillet 1990 sur les actions privilégiées de premier rang, série 5;
2. un dividende de 0,6719 \$ US l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 6;
3. un dividende à un taux par action égal à un quart de 73 % de la moyenne du taux d'intérêt préférentiel de la Banque en vigueur chaque jour durant la période de trois mois se terminant le 1er juillet 1990, sous réserve que le taux du dividende trimestriel ne soit pas inférieur à 2,125 % (8,50 % par année), sur les actions privilégiées de premier rang, série 7;
4. un dividende de 0,50 \$ l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 8.

Par ordre du conseil d'administration

Sylvie Boivin

Secrétaire de la Banque

Montréal, le 31 mai 1990

Fonds de Croissance Talvest Inc. Dividende n° 82

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de douze cents (0,12 \$) a été déclaré sur les actions subalternes du capital-actions du Fonds de Croissance Talvest Inc., à payer le 29 juin 1990 (i) aux titulaires d'actions subalternes en date du 29 juin 1990 et (ii) aux porteurs de certificats d'actions au porteur, sur présentation et remise du coupon portant le numéro quatre-vingt-deux (82) à toute succursale au Canada de la Banque Royale du Canada.

À la suite de l'assemblée extraordinaire des actionnaires du Fonds de Croissance Talvest Inc. du 22 juin 1990, tous les certificats d'actions au porteur en circulation seront convertis en actions subalternes, au pair, et chaque porteur d'un certificat d'actions au porteur recevra une action subalterne. La date de conversion coïncidera avec la date de réception par la Société des lettres patentes supplémentaires, laquelle aura lieu le 2 juillet 1990. Pour échanger leurs certificats d'actions au porteur contre des actions subalternes, les porteurs doivent communiquer avec leur courtier inscrit ou avec Gestion Financière Talvest inc. au 900, Place du Canada, Montréal (Québec) H3B 2N2.

Au nom du conseil d'administration,

Lise Bourassa

Secrétaire

Montréal, le 22 juin 1990

Lotus

Chaque jour ouvrable, 10 millions de personnes se fient à la rapidité de Lotus 1-2-3.

Pour commander la version perfectionnée de Lotus^{md} 1-2-3, composez 1-800-668-1509. (À Toronto : (416) 979-7878).

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
ASTRE II: — *Back to the Future no 3* lun. au jeu. 1 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 15
ASTRE III: — *Total Recall* lun. au jeu. 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h
ASTRE IV: — *Grenlins 2* lun. au jeu. 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
BERRI I: (288-2115) — *Grenlins 2* fr. 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15
BERRI II: — *Teenage Mutant Ninja Turtles 1* h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BERRI III: — *Nikita 1* h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 45
BERRI IV: — *Le fil de Miami* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI V: — *Miss Daisy et son chauffeur* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

BONAVENTURE I: (861-2725) — *Wild Orchid* sem. 7 h 15, 9 h 30
BONAVENTURE II: — *Last Exit to Brooklyn* sem. 7 h 10, 9 h 20
BROSSARD I: (465-5906) — *Le fil de Miami* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD II: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45
BROSSARD III: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *Cruising* lun. au jeu. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CARREFOUR LAVAL 2: — *Le fil de Miami* lun. au jeu. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h 15
CARREFOUR LAVAL 3: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 4: — *Teenage Mutant Ninja Turtles* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 5: — *Miss Daisy et son chauffeur* lun. au jeu. 7 h 15, 9 h 25

CARREFOUR LAVAL 6: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 7: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 8: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 9: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 10: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 11: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 12: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 13: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 14: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 15: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 16: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 17: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 18: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 19: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 20: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 21: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 22: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 23: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 24: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 25: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 26: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 27: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 28: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 29: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 30: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 31: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 32: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 33: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 34: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 35: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 36: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 37: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 38: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 39: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 40: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 41: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 42: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 43: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 44: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 45: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 46: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 47: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 48: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 49: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 50: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 51: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 52: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 53: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 54: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 55: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 56: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 57: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 58: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 59: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 60: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 61: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 62: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 63: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 64: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 65: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 66: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 67: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 68: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 69: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 70: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 71: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 72: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 73: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 74: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 75: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 76: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 77: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 78: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 79: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 80: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 81: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 82: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 83: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 84: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 85: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 86: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 87: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 88: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 89: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 90: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 91: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 92: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 93: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 94: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 95: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 96: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 97: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 98: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 99: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 100: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 101: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 102: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 103: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 104: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 105: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 106: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 107: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 108: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 109: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 110: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 111: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 112: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 113: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 114: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 115: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 116: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 117: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 118: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 119: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 120: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 121: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 122: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 123: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 124: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 125: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 126: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 127: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 128: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 129: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 130: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 131: — *Robocop 2* lun. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 132: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 133: — *Robocop 2* lun. au jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

CINÉMA OMÉGA 1: — *Total Recall* sam. au jeu. 1 h, 3 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉMA OMÉGA 2: — *Pas de répit pour Mélanie* sam. au jeu. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 20, 9 h 15

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mt (843-6001) — *Carnet de notes sur vêtements et villes* 19 h 30, 21 h 30 (21 au 29 juin)

CINÉMA PARIS: Mt (875-7284) — *New Year's Day* 15 h, 19 h 15 — *May Fools* 17 h, 21 h 30

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Cadillac Man* lun. au jeu. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: — *Q & A* lun. au jeu. 2 h 30, 5 h 30, 8 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: — *Teenage Mutant Ninja Turtles* lun. au jeu. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: — *Back to the Future 3* lun. au jeu. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: — *Robocop 2* lun. au jeu. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: — *Bird on a Wire* lun. au jeu. 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — *Un soir un train* 18 h 35 — *Jacques et Novembre* 20 h 35

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Dick Tracy* 6 h 20, 9 h 10
CINÉMA V - 2: — *Betsy's Wedding* 7 h 15, 9 h 35

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Cruising* Bar 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CINÉPLEX II: — *Peuple singe* 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX III: — *Subway* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX IV: — *Milou en mai* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 30

CINÉPLEX V: — *Ripoux contre Ripoux* 1 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30
CINÉPLEX VI: — *Last Exit to Brooklyn* 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Montréal, mardi 26 juin 1990

Pour hommes seuls

Les Gars

Une comédie de Jean Barbeau, mise en scène de Claude Maher, lumière et son de Yves Desjardins, avec Claude Michaud, Jean-Pierre Chartrand, Michel Dumont et Renée Cossette. Au Théâtre la Relève à Michaud, à Saint-Mathieu-de-Beloeil, jusqu'au 1er septembre.

Alain Pontaut

AVEC le même metteur en scène, les mêmes comédiens et la même pièce, *Les Gars*, de Jean Barbeau, La Relève à Michaud avait fait un malheur en 1985. De Barbeau, le théâtre avait monté les étés précédents *La Vénus d'Emilio*, *Coeur de papa*, *Minuit chrétien* et encore *La Vénus d'Emilio*. Mais *Les Gars* avaient battu tous les records. Pourquoi ne pas récidiver ?

On les a beaucoup vus, ces *Gars*, et on en a beaucoup parlé. Trois hommes, différents mais proches, trois voisins, qu'on pourrait croire d'abord les bouffons de service d'une farce consacrée à la caricature du mâle ordinaire, borné, discutant, en l'absence des femmes, de sexe, de voitures, de job, de gadgets, pour la pêche, le barbecue, l'évasion. Comme ils sont satisfaits et menteurs, repus, ces « épais »-là, la bière à la main ! Mais les femmes ne reparaissent pas. Parce qu'elles sont tannées. D'eux. Et commence l'examen de conscience qui transforme les bouffons en êtres humains et la farce en comédie de caractère.

Les Gars, avec la force et la diversité de ses personnages, c'est un théâtre pour acteurs et ces trois-là sont de grande dimension. Claude Michaud, on le sait, lui suffit d'apparaître, de remuer un peu, d'ouvrir la bouche, de lever le sourcil et tout le monde est aussitôt atteint d'un rire inextinguible. Gratifié d'un tel don, il pourrait bien se contenter d'une grimace, d'un jeu de mot ou bien de faire le phoque dans sa piscine, pièce majeure du décor de la comédie, et le public partirait en joie.

Mais le Gus des *Gars* est tout autre chose qu'un clown, un « épais », si l'on veut, mais une victime, enfer-

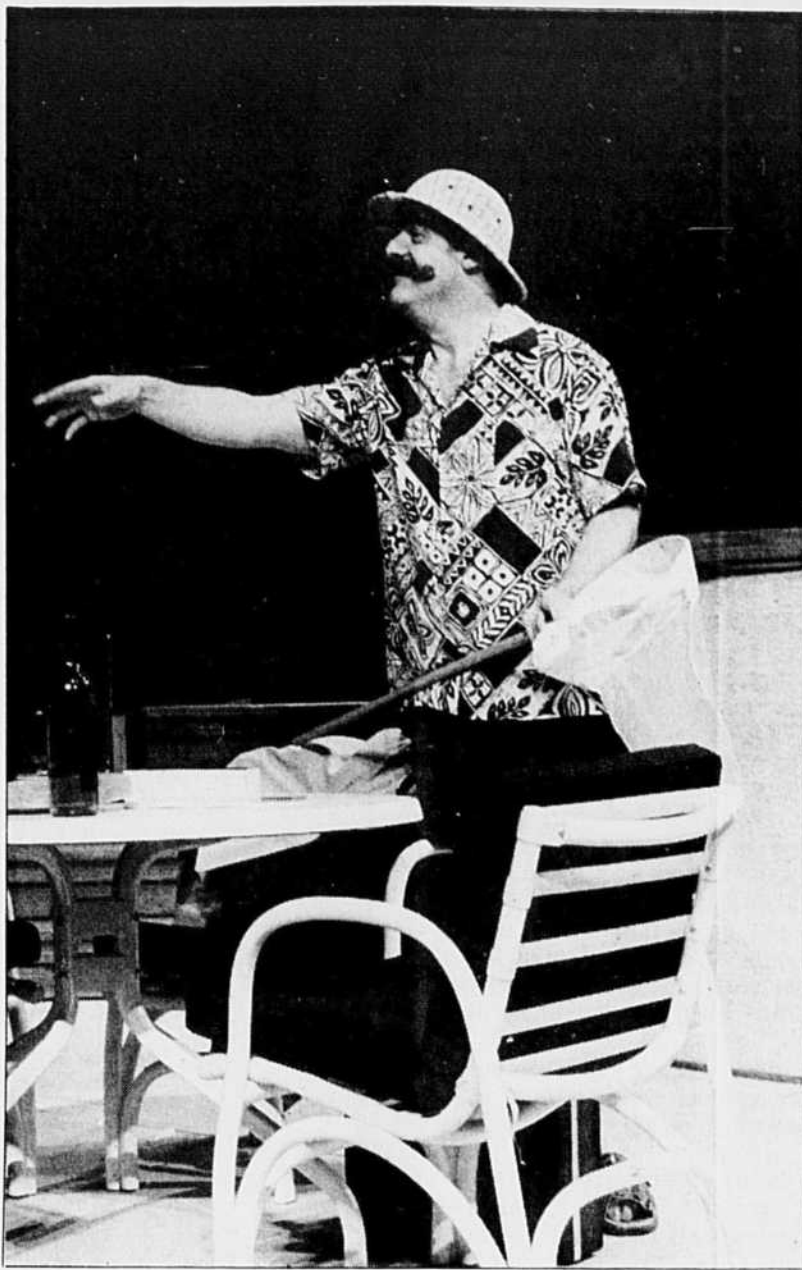
mant sa misère et ses préjugés, sa religion de l'avoir, sa conception du couple, son identité aliénée, sa vantardise sexuelle, ses échecs et donc sa violence, dans une carapace que la pièce nous montre au moment où elle se lézarde. Alors nous apparaît le vrai Gus, piteux mais rendu à lui-même, sans masque, frissonnant, composé d'une nature que l'autre faisait tout pour cacher.

On imagine que cet accouchement ou cette métamorphose exige du comédien autre chose que des pitreries mais un art consommé des nuances et une humanité aussi dense et robuste que proche du tragique. Le Gus de Claude Michaud, bien moins burlesque que pathétique, est magnifiquement omniprésent.

Ce qui ne veut pas dire qu'il écrase le moindre des deux autres. Le second, qu'interprète Michel Dumont, mari et père tout à fait exemplaire, s'apprête à partir camper avec sa petite famille. Directif, satisfait, il péroré, cependant que sa femme décide de partir en vacances de son côté, seule. Cela détruit les certitudes du bonhomme, qui veut voir clair soudain, engueule ses amis, les presse d'arrêter de parler de sexe, de voitures, de job, etc., mais bien plutôt de parler d'eux, vraiment, sans forfanterie ni échappatoire, de se voir, de se dire comme ils sont, ce que sans doute ils n'ont jamais fait auparavant. Dans cette rude invitation, dans sa prise de conscience, dans sa colère, Michel Dumont étaye autrement, mais avec autant de force que Claude Michaud, le deuxième pilier du trio.

Aigu, tout en finesse, Jean-Pierre Chartrand est aussi remarquable dans un rôle difficile et qu'il rend simple, celui d'un enseignant-intellectuel de gauche qui paie pour toutes les contradictions qu'il se fait fort de résoudre dans sa vie professionnelle et sentimentale, alors qu'il n'est que crucifié sur ses principes. Condamnant le harcèlement sexuel, il fantasme un peu trop sur ses jeunes et libres étudiantes.

Plaidant pour les damnés de la terre, il a, comme ses amis, le salaire et le confort bourgeois. Vivant, toujours par conviction, avec une farouche militante féministe, attirée par



Claude Michaud dans *Les gars* de Jean Barbeau.

le groupe plus que par la personne et qui d'ailleurs ne déteste pas les charmes de son propre sexe, il finit par être le cobaye de la sociologie et l'incarnation à ses yeux du peuple tout entier des machos.

Un peu lourdes, les explications du professeur ? Mais c'est l'occasion d'admirer comment Chartrand, articulant ses malheurs à ceux des

deux autres, allège et humanise l'exposé, rendant par instinct vraie, concrète, brûlante, la tirade qu'on aurait pu juger verbeuse.

Ce mélange de rythme et de solidité théâtrale, de comique et d'importance, de burlesque de premier plan et de pénétrante observation derrière la façade, c'est une bonne formule pour les théâtres d'été.

La revue Aria cinquante fois

Marie Laurier

APRÈS avoir dirigé et tenu à bout de bras l'excellente revue d'art vocal *Aria*, Maryse Angrignon-Sirois signe son dernier éditorial dans le 50e numéro qui vient de paraître. Tout en continuant à la diriger, elle cède sa place de rédacteur en chef à Claude Routhier. Ce dernier est bien connu des amateurs d'opéra puisqu'il réalise depuis dix ans l'émission « L'Opéra du Métropolitain » sur les ondes FM de Radio-Canada.

M. Routhier disait récemment en conférence de presse vouloir poursuivre l'oeuvre de Mme Angrignon-Sirois tout en mettant l'accent sur l'opéra. « J'ai l'intention d'ouvrir les pages d'*Aria* à des correspondants à travers le Canada qui commenteraient les spectacles donnés dans les différentes villes du pays tout en couvrant évidemment les événements qui se déroulent à Montréal, Québec et Ottawa, comme cela se fait déjà. » Pour les nostalgiques du passé, une nouvelle chronique verra le jour sous le titre « Voix d'antan » et des spécialistes de tous horizons signeront tour à tour la rubrique « Ariadiscques », de façon à concurrencer les publications européennes. Anticipant sur son premier éditorial qui devrait paraître dans l'édition du mois de septembre, M. Routhier a parlé brièvement de son projet de produire un numéro thématique par année, le premier étant bien sûr consacré en 1991 à Mozart pour marquer le 200e anniversaire de sa mort.

Aria est né modestement il y a treize ans sous la facture d'un modeste bulletin d'information français sur l'art lyrique peu à peu transformé en une revue qui tire 3 500 exemplaires et compte 2 500 abonnés. Elle est administrée depuis neuf ans par Maryse Angrignon-Sirois et les collaborateurs réguliers et occasionnels, tous reconnus dans leurs domaines respectifs, contribuent à la haute tenue et à la rigueur de son contenu.

Comme elle le fait chaque année depuis 1985, la revue *Aria* a accordé une bourse d'étude de 1 000 \$ à un stagiaire de l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal: Desmond Byrne, baryton montréalais devient le 6e lauréat de cette bourse après Yolande Parent en 1985, Grégoire Legendre (1986), Robert MacLaren (1987), Philipp Ens (1988) et Hélène Fortin l'année dernière. Tous font maintenant carrière dans le domaine de l'opéra tant au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Le président du Conseil d'administration de la revue, M. Robert Charette, a annoncé que la bourse *Aria* sera désormais accessible à un plus grand nombre de jeunes chanteurs et chanteuses. En effet, en plus des stagiaires de l'Atelier lyrique de l'Opéra, les étudiants en dernière année des conservatoires de musique du Québec et les étudiants en dernière année de maîtrise en chant des



Cho-Liang Lin

Facultés de musique des universités du Québec pourront présenter des projets. Les modalités de l'inscription seront annoncées en septembre prochain.

Concerts populaires.

LES PREMIERS concerts populaires de la Ville de Montréal auront lieu les 27 et 28 juin à l'aréna Maurice-Richard avec une programmation entièrement consacrée à l'opéra français. Richard Hoenich dirigera et les solistes seront Marie-Danielle Parent, Gabrielle Lavigne, Benoit Boutet et Michel Ducharme.

Cette tradition d'offrir des soirées en musique l'été existe depuis déjà 27 ans et cette année treize concerts dont quatre doubles mettront en vedette les orchestres symphoniques de Montréal et de Sherbrooke, l'Orchestre Métropolitain, l'Orchestre mondial des jeunes musiques ainsi que 14 solistes.

Le 4 juillet, les musiciens de l'OSM dirigée par Charles Dutoit seront les invités de la soirée dédiée à la musique de l'Europe de l'est avec le violoniste Cho-Liang Lin comme soliste. La musique russe et l'OM dirigé par Agnès Grossmann prendront la relève les 10 et 11 juillet avec le pianiste québécois Alain Lefèvre. La musique scandinave sera à l'honneur le 19 juillet avec Dutoit et le pianiste Janie Parker, et celle de l'Espagne sera illustrée le 25 juillet par l'OSM-Dutoit et les solistes Lucie Robert au violon et Richard Raymond au piano.

Sous le thème Musiciens du monde, le 1er août, l'Orchestre mondial des Jeunes musiques sous la direction de Vernon Handley, jouera des musiques de Prokofiev, d'Elgar et d'Anne Lauber. Marc-André Hamelin sera au piano.

Les autres concerts seront respectivement consacrés à l'opéra italien (les 7 et 8 août), la musique allemande le 15 août et la musique viennoise les 21 et 22 août avec la violoniste Grossmann et la violoniste Angèle Dubeau. On peut s'abonner à la série complète de ces concerts ou en partie, ou encore réserver sa place: 255-4222. On peut se procurer le dépliant aux guichets de l'aréna Maurice-Richard entre 10 et 16 heures les jours de semaine.

Festival Mozart.

LE DEUXIÈME concert du Festival Mozart Plus de l'OSM a lieu ce soir à 19h 30 à la basilique Notre-Dame sous la direction encore une fois de Stanislaw Skrowaczewski avec la soliste d'origine israélienne Miriam Fried. Le « plus » est une symphonie de Bruckner.

A Saint-Léonard.

DEUX FILLES, trois gars qui chantent à cappella des airs de différents genres — rock classique, jazz et populaire — dans une mise en scène enlevée et empreinte d'humour, voilà la Bande Magnétique qui se produit ce mercredi 27 juin dans le cadre du premier « mercredi en pleine ère culturelle » au parc Delorme de Saint-Léonard, 6020 boulevard Robert. On prévoit donner huit spectacles les autres mercredis de l'été, celui du 4 juillet animé par le Trio François Bourassa. Entrée libre.

Prix Diana Soviero.

MARIA POPESCU, mezzo-soprano, s'est vu octroyer le Prix Diana Soviero pour souligner « ses remarquables progrès vocaux ». Il s'agit d'une somme de 1 000 \$.

Dis-moi ce que tu habites et je te dirai...

Domicile: Montréal

Une exposition-spectacle sur l'histoire de l'architecture résidentielle présentée au Hangar 9 (au-dessus d'Expo) dans le Vieux-Port de Montréal jusqu'au 2 septembre. L'entrée est libre du mardi au dimanche de midi à 19 h.

Lyne Crevier

MONTRÉAL possède une architecture résidentielle bigarrée, antinomique et anarchique d'influences diverses, qui nous a valu entre autres l'inénarrable bungalow, et nos typiques escaliers extérieurs, usés à force d'avoir vu passer de nouveaux occupants.

Ce n'est un secret pour personne, la métropole compte par milliers ses locataires, le plus haut taux du continent, dont la plupart n'aura jamais accès à la propriété.

L'exposition *Domicile: Montréal*, proposée au Vieux-Port, illustre, grâce à des photographies, des maquettes, d'anciennes esquisses, des éléments de mobilier ou de ferronnerie, et d'une courte pièce de théâtre, l'histoire d'une maison, l'évolution qu'a connue la ville, de 1850 à nos jours, en matière d'habitation.

L'événement, orchestré par Raymond Montpetit, vice-doyen de la famille des arts de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), s'adresse au grand public. Ceux qui sont férus d'histoire architecturale n'appren-

dront ici rien de vraiment nouveau. Quoique la lecture édifiante d'affiches publicitaires de l'après-guerre, vantant les mérites du « linoléum » (« très recherché pour fins de guerre, qui servira ensuite à recouvrir planchers, murs, plafonds et mobiliers domestiques »), ou célébrant la blancheur émaillée de la cuisine, « digne d'une reine »... vaut à elle seule le déplacement.

De ton moralisateur, les anciennes affiches nous en disent long sur la société québécoise des années 1950 en proclamant: « une famille, une maison ». En réalité, un grand nombre de Montréalais loge plutôt dans des duplex, triplex et autres « plex », loués, avec vue imprenable sur la cour du voisin ou le hangar, qui peut virer intempestivement au rouge...

Les premiers duplex en grand nombre naissent en 1870. Leurs escaliers intérieurs, leurs portes cochères et leurs façades dépouillées les caractérisent. Ils n'ont assurément pas le panache des grandes maisons victoriennes ni même celui, plus modeste, de petites maisons unifamiliales, cependant 12 % de ces immeubles sont encore occupés aujourd'hui par des citadins.

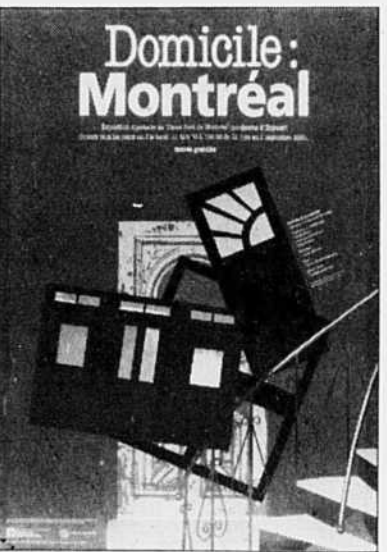
Notons qu'il existe aussi de très beaux duplex offrant une large façade en pierre bosselée ou taillée, une fausse mansarde avec lucarne et toit en pavillon, un balcon en bois ouvragé, etc.

En 1900, les « multiplex » en brique

avec escaliers extérieurs, dotés d'un seul ou deux logements à chaque étage, se multiplient dans les quartiers populaires. La ville connaît une forte poussée démographique; la spéculation y sévit; les tramways proposent de nouveaux trajets aux gens qui pourront s'établir plus loin du centre-ville et des lieux de travail.

Rapidement, les conditions de logement deviennent pénibles pour de nombreux citadins. La chauffe-eau et la baignoire existent, mais la douche reste encore un luxe. Le salon est « double » et la cuisine est rudimentaire. On voit apparaître les escaliers extérieurs, qui seront finalement interdits en 1940.

Ces « monstrueux » escaliers « grimaçants » ont suscité une prose délirante à l'époque jusqu'à tout récemment. Voyez un peu! « La pire maladie qui menace l'esthétique de



LA TÉLÉ CE SOIR

★ *Feu vert international*. On y aborde cette fois-ci les glissements de terrain aux États-Unis, la pollution du Rhin, la malaria, les races protégées en Grande-Bretagne. R.-Q. 20 h.

★ *Giving up The Canal*. Un documentaire sur la présence américaine au Panama de 1903 à nos jours et sur les traités Torrijos-Carter de 1977 sur le canal qui doit passer sous souveraineté panaméenne en l'an 2000. Vermont ETV et WCPE (PBS) 21 h.

★ *Le match de la vie*. A travers le portrait du coureur automobile Stéphane Proulx, Claude Charron s'interroge sur le milieu de la compétition automobile avec ses courses interdites et ses victimes. T.-M. 21 h.

★ *Le dernier combat*. Après une guerre nucléaire, un solitaire entre en lutte avec d'autres survivants.

Avec ce premier film de science-fiction réalisé en 1982, Luc Besson impose déjà son formidable sens de la mise en scène et des images. R.-Q. 22 h.

MOZART plus



CE SOIR
19h30

Stanislaw Skrowaczewski, chef
Miriam Fried, violon

Mozart

Concerto pour violon no 5, K219

Bruckner

Symphonie no 9

Commanditaire du festival



POWER CORPORATION
DU CANADA

ORCHESTRE
SYMPHONIQUE
DE MONTRÉAL

235. 165. 85
Ticketon (+ 2.00\$)
Place des Arts (+ 1.00\$)
Sièges réservés

Basilique
Notre-Dame

Nos téléphonistes attendent votre appel.



Les Misérables

L'ÉPOPÉE MUSICALE

BILLETTS EN VENTE DÈS MAINTENANT POUR LES REPRÉSENTATIONS QUI DÉBUTERONT LE 17 JANVIER 1991

Pour acheter vos billets ou obtenir plus de détails, téléphonez à Télétro: (514) 288-2525. Billets également disponibles à la billetterie du Théâtre Saint-Denis ainsi qu'à tous les comptoirs Ticketron.

Billets d'étudiants disponibles à 15\$ sur présentation d'une carte d'identité valide à la billetterie du Théâtre.

THÉÂTRE SAINT-DENIS, MONTRÉAL

Embrassades impudiques

Oublier les fastes de Calgary, mais compter ses alliés

IL FALLAIT s'y attendre. Les quotidiens du pays ont fait leur « une » des photos prises dimanche dans les rues de Montréal. Brûler le drapeau canadien, ce geste provoque nécessairement des réactions qui n'ont rien de tendre. Cela ne règle rien. Cela nuit à l'image d'un Québec qui vient d'étonner le monde entier par son calme, sa dignité et la sérénité de ses dirigeants. Au moment de préparer des choix fondamentaux, personne ne doit porter atteinte à ce capital de sympathie, à tout le moins de neutralité attentive.

Tout aussi « choquantes » ces embrassades entre MM. Trudeau, Wells et Chrétien dans un stade de l'ouest du Canada. Décidément personne n'a eu le triomphe discret au sein d'un certain Parti libéral du Canada. Personne n'avait fait mystère de son dédain le plus complet à l'égard des accords du lac Meech. Un peu de retenue aurait néanmoins sauvé les apparences. Jamais depuis les premiers moments de la trudeumanie en 1968 n'avait-on assisté à spectacle moins « branché » sur le sentiment général des Québécois.

Le président du Parti libéral, section Québec, M. Francis Fox, dans une interview accordée hier à Michel Lacombe, de Radio-Canada, donne douze mois à son nouveau leader pour rebâtir le parti au Québec. Impossible de ne pas reconnaître à M. Jean Chrétien des talents réels et le courage de ses idées. Pourtant, on voit mal comment il pourra effacer le souvenir de ces embrassades impudiques, de l'ovation blessante réservée à M. Clyde Wells à son entrée à Calgary.

Dans ce climat où la rationalité semble perdre ses droits, le Québec et les Québécois doivent tenter de faire leurs comptes après trois ans de tiraillement, d'espoir et de déception. Non pas dans le but de désigner héros et vilains. Les historiens s'en chargeront. Mais plutôt afin de compter ses alliés en prévision des inévitables négociations qui mèneront à la définition et à la concrétisation d'un nouveau statut politique.

La politique n'est pas avare de surprises, ni de retournements. Il faut voir avec quelle joyeuse rage des adversaires avoués des accords du lac Meech réclament aujourd'hui la tête du Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney. Il y a là plus que de l'ironie, on nage dans l'indécence.

Au Québec, l'aventure de cette tentative de réinsertion au sein du cadre constitutionnel s'interprète déjà très différemment.

Au-delà de l'intention de départ — « dans l'hon-

neur et dans l'enthousiasme » — le Québec sera redevable à M. Mulroney d'avoir résisté à la tentation, à la fâcheuse pratique d'isoler le Québec. Certains continueront de chicaner les tactiques utilisées par Ottawa pour mener cette entreprise. L'essentiel réside ailleurs. Le Québec ne sort pas divisé, déchiré de cette ronde de négociation. Il lui est possible dès maintenant de s'engager lucidement dans une démarche où toutes les forces vives et les intelligences saines pourront contribuer à la mise en place d'un projet nouveau.

De même, la rencontre, plus tard cette semaine, entre le Premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, et le chef du gouvernement du Québec confirme-t-elle l'importance des liens heureusement rétablis entre Québec et Toronto. Dans l'effervescence des dernières semaines, on n'a peut-être pas suffisamment souligné le rôle joué par M. Peterson dans cette tentative de maintenir les ponts. Il ne s'agit pas seulement de la décision de se départir généreusement de six mandats au Sénat. C'est plutôt la compréhension manifestée par M. Peterson tout au cours des dernières années qui permet d'espérer un dialogue serein lorsque les choix auront été arrêtés.

Certains invoqueront l'ampleur des liens économiques entre l'Ontario et le Québec dans le but de minimiser le rôle ou la contribution personnelle de M. Peterson. C'est bien mal lire la nécessité, dans les moments stratégiques, de compter ses alliés et de ménager les canaux de communications qui demeurent ouverts et qui conservent intelligence et sympathie.

Enfin, le Québec doit engager dès maintenant un nouveau dialogue avec les communautés francophones de la diaspora, là où se concentrent des alliés naturels au sens le plus profond du terme. On doit tourner la page des dernières incompréhensions et miser sur des échanges intenses et fructueux. Il faudra revenir sur cette question d'ici peu.

Compter ses alliés : c'est plus que jamais nécessité. Mais au même moment éviter les bravades et les gestes d'inconscience. Brûler des drapeaux ? Jamais, à moins que de jeter les siens aux flammes au moment de la capitulation — comme le Marquis de Lévis, à Ste-Hélène. Ce qui n'est pas le cas du Québec au lendemain de la mort des accords du lac Meech.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Les tueurs sont encore là

Avant de tenir des élections, désarmer les duvaliéristes

LA VAGUE de violence qui sévissait depuis quelques jours en Haïti, et qui avait déjà fait plusieurs morts, ne provenait pas seulement de ce banditisme qui s'est affiché avec insolence dans le pays même avant que l'armée et la police retournent aux casernes. Cette terreur avait un sens et un objectif politiques, ainsi que les graffiti l'annonçaient sur les murs de Port-au-Prince.

L'attentat « professionnel » du jeudi 21 juin visait à frapper le Conseil d'État, si possible à la tête, à faire changer le processus électoral en préparation, et à ouvrir la voie à une « réconciliation nationale » qui permettrait aux duvaliéristes de rester au pouvoir, plus discrètement peut-être, mais aussi solidement. La présidence, tout en insistant sur la tenue rapide d'élections, n'aura rien fait pour décourager ces gens.

Mme Erta Pascal-Trouillot, proche de l'ancien régime comme maints autres dirigeants depuis le départ de Jean-Claude Duvalier, avait déjà donné un signal ambigu en nommant, sans l'avis du Conseil, un femme de son choix au ministère des Finances. Mme Violène Legagneur, après les derniers événements, a démissionné, mais le doute subsiste sur les intentions du Palais national.

Certes, la Présidente a ouvert une enquête. Mais comme soldats et policiers ne sont guère intervenus lors du dernier attentat, on se doute bien que les auteurs de ce crime vont, comme leurs prédécesseurs, échapper à toute poursuite véritable. Il faut être naïf comme un ambassadeur canadien à Port-au-Prince pour demander que justice soit faite.

Il n'y a pas d'ordre public en Haïti, seuls sont dans une relative sécurité les gens qui ont les

moyens d'embaucher des gardes-du-corps. Dans ces conditions, aucun juge ne va juger personne. Aucun tribunal du reste n'a jamais puni les crimes qui ont ensanglanté les élections de 1987. L'enquête sur ce massacre brouillait plutôt les pistes.

Ce n'est pas sans raison qu'on s'inquiétait de plus en plus des conditions dans lesquelles aurait lieu un prochain scrutin.

Aux dernières nouvelles, alors que l'élection est reportée à plus tard, la présidente parle de former un corps civil de sécurité publique. C'est déjà porter un jugement sur la police et l'armée, qui ont fermé l'oeil sur le bantisme de droit commun et sur le terrorisme politique, quand elles n'y ont pas été mêlées.

Mais ce recours à de « bons » tontons-macoutes (les mauvais s'appelaient les Volontaires de la sécurité nationale) ne dit rien qui vaille. Ou bien ces agents civils seraient recrutés à même les forces armées et ne vaudraient pas mieux. Ou bien ils seraient de simples citoyens sans formation qui ne feraient pas le poids devant les commandos duvaliéristes (entraînés par les conseillers de l'armée américaine ou de la police française). Déjà des jeunes ont payé de leur vie les tentatives de former des brigades de vigilance populaire.

Les Haïtiens repoussent avec raison l'idée d'une intervention comme à la Grenade ou au Panama. Washington a déjà une lourde responsabilité dans la tragédie qui pèse sur le peuple haïtien. Mais aucun gouvernement honnête, aucune élection ne sera possible en Haïti à moins qu'on désarme d'abord les duvaliéristes. Or, les Haïtiens ne peuvent le faire eux-mêmes. Ce devrait être la tâche d'une force internationale.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Un destin exceptionnel

DOCUMENT

BRIAN MULRONEY

Texte intégral du message publié le 23 juin, pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste, par le cabinet du Premier ministre du Canada

POUR TOUS les francophones d'Amérique, la Saint-Jean-Baptiste est la fête de la fierté et de l'espoir.

Depuis 1834, cette journée est l'occasion pour ceux et celles qui parlent français sur ce continent de célébrer un passé glorieux et de se tourner vers un avenir prometteur.

Et depuis 1922, la Saint-Jean est jour férié au Québec, berceau et principal foyer de la présence française en Amérique.

Cette année, la Saint-Jean est teintée de tristesse : l'Accord du lac Meech, conclu il y a trois ans entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces canadiennes pour permettre au Québec de réintégrer la famille constitutionnelle canadienne, devait être proclamé officiellement aujourd'hui. Mais les assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve n'ont pas ratifié l'Accord.

Je partage de tout coeur la déception des Québécois et des Québécoi-

ses devant ce rendez-vous manqué, qu'avait pourtant tenu l'immense majorité des Canadiens et des Canadiennes.

Cet accord découlait de mon engagement solennel, pris au nom de mon parti à Sept-Îles en août 1984 et maintenu par le gouvernement fédéral, d'opérer une véritable réconciliation nationale et de tourner la page sur des années difficiles.

Une fois ratifié par toutes les législatures canadiennes, l'Accord aurait constitué, à plusieurs égards, l'aboutissement des revendications légitimes de générations de Québécois en même temps que l'acceptation lucide et généreuse par le reste du Canada du rôle historique du Québec dans la Fédération canadienne. Enfin réuni par sa Constitution, le Canada aurait signalé au monde entier qu'il se portait résolument à la rencontre d'un grand destin.

Je peux comprendre que certains Québécois et Québécoises pourraient aujourd'hui douter de voir un jour leurs aspirations être reconnues d'emblée par l'ensemble des provinces canadiennes et le gouvernement fédéral. Mais notre devoir le plus impérieux, en cette circonstance, est de ne pas succomber au découra-

gement ou au ressentiment.

La volonté des Québécois et des Québécoises d'affirmer leur identité et de réaliser tout leur potentiel sera toujours plus forte qu'un arrangement constitutionnel particulier. Et la générosité et le réalisme des Canadiens et Canadiennes des autres provinces surmonteront à coup sûr les obstacles de procédure.

Cette année, en particulier, la Saint-Jean doit nous rappeler que la survivance et l'épanouissement de la francophonie canadienne et de la communauté québécoise ont été gagnés dans une perpétuelle lutte pour l'égalité et la justice, au prix de sacrifices personnels et d'une volonté collective qui a peu d'égal dans l'histoire.

Et je formule le voeu que tous les francophones canadiens, et en particulier mes compatriotes du Québec, sauront, encore une fois, puiser dans la richesse de leur passé la sérénité et la détermination qu'exige leur destin exceptionnel dans la Fédération canadienne et dans le monde.

Je m'engage, pour ma part, à continuer à travailler de toutes mes forces à réaliser l'unité du pays et à redonner au Québec sa place légitime dans la Fédération.

A LA CROISÉE DES CHEMINS!



LETTRES AU DEVOIR

De la corde pour se pendre . . .

LE LUNDI 19 mars, à l'occasion du lancement de son livre sur le bilan de son règne, M. P. E. Trudeau était l'invité au Point.

Provoqué à commenter le resac anti-français ou anti-Québec dans divers coins du pays, M. Trudeau soutenait que cette colère n'était pas un rejet du bilinguisme mais une protestation contre la loi linguistique du Québec. Soit !

Mais, pour le bénéfice de ceux qui admirent son honnêteté, j'aurais apprécié qu'il accepte une part du blâme de ce ressentiment des anglophones à qui il promettait plus qu'il n'a pu tenir . . .

Enfin, dans le même souffle, M. Trudeau affirmait que le rattachement de la Constitution et la Charte des droits et libertés avaient justement pour « intention » de faire que le Canada anglais soit moins anglais et que le Québec français soit moins français. Big deal !

Qu'en de simples mots, la mécanique de son miroir aux alouettes nous était expliquée là ! Nonobstant l'ambiguïté paradoxale de cette « intention », la franchise de son propos, 10 ans après le référendum, mérite d'être signalée.

Ah ! s'il avait été aussi clair sur le sens des changements qu'il proposait aux Québécois, le soir de sa fameuse promesse télévisée du mardi 14 mai 1980, au Centre Paul-Sauvé, devant les partisans du NON :

« Et je m'adresse solennellement à tous les Canadiens des autres provinces : nous mettons notre tête en jeu, nous, députés du Québec, parce que nous demandons aux Québécois de voter NON et nous vous disons, à vous des autres provinces, que nous n'accepterons pas ensuite que ce NON soit interprété par vous comme une indication que tout va bien et puis que tout peut rester comme c'était auparavant. Nous voulons du changement. »

S'il avait été aussi clair, ce soir-là, il y aurait moins de confusion en ce pays et il n'aurait pas eu à se défendre par la suite d'avoir « truqué » les résultats du référendum à son avantage pour opérer un coup de force constitutionnel « méprisant quant à la manière et fraduleux quant au contenu », visant à diminuer les pouvoirs législatifs du Québec en matière de droit scolaire et linguistique.

Il n'aurait pas eu non plus à se défendre d'avoir « dupé » les Québécois en finissant avec leur attachement canadien : « Mon NON est Québécois ! »

Et surtout — mort de son âme ! — il n'aurait pas eu à se défendre d'avoir accordé aux provinces cette clause « nonobstant » qui permet à leur législature de se soustraire aux lois du pays, Charte incluse, d'un simple trait de plume . . .

Mais, ce fut là le prix que le nouveau Père de la Constitution dut payer à ces petites provinces qu'il croyait ses fées, lors de la « nuit des longs couteaux » précédant l'accord du 5 novembre 1981. Il savait sa tête en isolant le Québec qui exige maintenant réparation de sa « fourberie » !

Le noeud gordien de l'impasse

du lac Meech ? Il est là tout entier entre l'amphigouri des promesses de changement qu'il faisait aux Québécois le soir du 14 mai 1980 et l'aveu candide de cette « intention », le 19 mars 1990, 10 ans plus tard . . .

— MARC HARVEY
Montréal, le 22 juin.

Fantaisie

DEPUIS ma tendre enfance, je lis sur les contenants de fruits en conserve ces deux anglicismes officiels : *Canada de choix* et *Canada de fantaisie* (Canada Choice et Canada Fancy). Ces deux termes sont porteurs d'un symbolisme fort actuel.

Après le référendum, nous avons hérité d'un « Canada de choix » car, semble-t-il, nous avons opté à 60 % pour celui-ci. Après le lac Meech, nous héritons d'un « Canada de fantaisie » concocté par les Filmon, Wells et autres et assorti de clauses réduites où M. Bourassa reçoit la portion congrue.

Nous avons encore une fois été les pitdons de la farce. C'est dans les petites choses que se reflètent les tristes réalités qui perdurent !

— GABRIEL CONTANT
Saint-Lambert, le 22 juin.

Impardonnable

À M. Witold M. Weynerowski, Direction des relations avec l'Afrique francophone et le Maghreb, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

LE REPORT sine die de la mission de préparation du sommet francophone constitue une preuve tangible de l'importance que notre pays attache au respect des droits de la personne. Polonais d'origine et Zairois d'adoption, je suis particulièrement fier d'être Canadien au moment où le gouvernement du Canada démontre qu'un mort noir a le même poids dans sa politique internationale qu'un cadavre blanc.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir exprimer mes sentiments de reconnaissance au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark et à la ministre des Relations extérieures et du Développement international, l'honorable Monique Landry pour une aussi prompt et ferme réaction canadienne.

Je suis particulièrement bouleversé par le massacre d'étudiants de Lubumbashi puisqu'au début des années 1970, j'ai formé de nombreux professeurs de cette université. Plusieurs comptent aujourd'hui parmi mes collègues et amis.

J'ai rencontré de nombreux étudiants pour discuter de l'histoire de leur pays et, à cette occasion, j'ai pu me rendre compte de leur détermination de contribuer pacifiquement à la transition démocratique.

Les étudiants de Lubumbashi, suivis de leurs collègues partout au pays, ont posé un geste symbolique qui prouve leur maturité politique en décidant solennellement de dépasser la division entre les originaires de l'Est et ceux de l'Ouest du pays.

L'explication officielle des événements de Lubumbashi par une bagarre ethnique prend dans ce contexte une signification particulière.

La situation politique et sociale du Zaïre est aujourd'hui très difficile sans parler du désastre économique. Dans toutes les villes que j'ai visitées en mars et avril,

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prêre de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

la société se prend en mains, s'organise pour gérer le quotidien d'une rue, d'un petit quartier.

En ce moment, il est politiquement impardonnable de se servir d'un langage qui divise.

— B. JEWSEWICKI
professeur titulaire
Université Laval
Québec, le 15 juin.

C'est maintenant

LA QUESTION n'est plus seulement pourquoi se séparer du Canada, mais aussi pourquoi y rester. Pourquoi continuer à supporter d'interminables débats qui ne font que mettre en relief l'invivabilité du Canada et la distance insurmontable qui sépare les deux solitudes. La souveraineté n'est plus une source de crainte et d'instabilité, au contraire c'est plutôt de rester dans le Canada qui perpétuerait cette instabilité.

C'est d'ailleurs un phénomène mondial en ce moment, les véritables frontières culturelles et politiques se redéfinissent, et parallèlement, des regroupements économiques internationaux se forment. C'est ce que sera la souveraineté-association. Gouverner chez nous selon nos valeurs, notre culture, notre langue tout en profitant du levier économique d'une association avec de grands marchés.

Le Québec possède toute la ferveur culturelle et économique d'un pays à part entière. La souveraineté catalysera toute cette énergie et tout ce talent déjà reconnu ailleurs dans le monde. Les Québécois doivent continuer à faire preuve d'unité comme ils le font depuis plusieurs mois. Il ne faut pas manquer ce moment historique, la prochaine fois dont parlait René Lévesque, c'est maintenant.

— PAUL BERNIER
Montréal, le 20 juin.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361 Abonnements: (514) 844-5738

« LE DEVOIR » (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Le vrai pays



Lucien BOUCHARD

UN CERTAIN nombre de Québécois ont peut-être pensé, avec M. Bourassa, le soir de la signature de Meech remanié, avoir trouvé dans le Canada un vrai pays.

Mais au lendemain de l'échec de Meech, à nouveau bannis de leur foyer, avant même d'y avoir été réadmis, vont-ils se résigner à reprendre le bâton du Canadien errant ? Ou ne vont-ils pas se rendre compte qu'au bout de cette route sinieuse, désespérante et déjà trop longue, il ne peut y avoir, pour nous Québécois, de pays véritable que celui du Québec ?

En reléguant aux oubliettes la politique de « réconciliation nationale », la mort brutale de Meech nous enferme tous dans la nécessité de choisir.

On utilisera tous les clichés pour masquer la portée réelle de ce dernier refus : faillite d'un homme et non du Canada, d'un processus plutôt que d'un régime, manquement isolé à la signature d'une personne, etc. De même, on ne manquera pas de recourir à toutes les esquives pour détourner les Québécois d'une action politique en profondeur. Rarement nous aura-t-on autant conviés à manger en plein air des steaks cuits sur charbon de bois ou à regarder des Américains jouer au baseball. Faire « retomber la poussière », c'est-à-dire, endormir les Québécois, voilà la nouvelle politique nationale. Le tout, assorti de quelques coups de gueules pour montrer qu'on partage notre juste indignation.

Ce fatras verbal et ces pressants appels à la passivité ne doivent pas nous empêcher de voir la situation dans toute sa gravité non plus que de prendre, avec lucidité et courage, les décisions qui s'imposent.

Jamais personne n'aurait pu bloquer l'accord, au Manitoba et à Terre-Neuve, sans un appui largement répandu, non seulement dans ces deux provinces, mais aussi dans l'ensemble du Canada anglais. Ce soutien était d'autant plus solide qu'il s'est très souvent nourri des préjugés anti-francophones et anti-québécois les plus tenaces.

Le Canada anglais vient de traduire son incapacité viscérale à dire oui au Québec réel, dans le cadre fédéral actuel.

L'arrivée de Jean Chrétien à la tête du Parti libéral fédéral n'augure certainement pas un changement d'attitude.

Que cet homme ait pu célébrer, le même jour, son élection triomphale et les funérailles de Meech ne relève pas de la simple coïncidence. On ne peut compter non plus sur Mme McLaughlin. En l'écoutant, samedi, exprimer avec componction les regrets que semblait lui inspirer la fin de Meech, je ne pouvais m'empêcher de penser qu'elle devait justement à son opposition à l'accord son élection à la tête du NDP. Hypocrisie hier, hypocrisie demain.

Combien de vilénies nous faut-il essayer pour comprendre qu'ils ne veulent pas de nous ? Apparemment, il nous en fallait une de plus. Acceptant de nous faire demandeurs — et encore pour un minimum délayé en cours de route — après avoir subi le rejet de 1981, nous avons à nouveau tendu la main. Mais cette main fraternelle, un peu naïve et qui avait, à la fin, quelque chose d'un peu trop suppléant, à mon goût, on vient de la repousser.

Il y a de ces moments, de ces gestes qui définissent l'avenir.

Meech n'est pas mort seul. Il emporte, mêlées aux siennes, les cendres du beau risque. Il nous dépouille aussi d'une certaine candeur qui nous faisait espérer des autres ce qu'ils ne pouvaient nous donner.

Ce qu'on vient de nous dire en clair, c'est que nous ne pouvons avoir qu'un seul pays. Nos partenaires ont choisi le leur. C'est le Canada auquel ils subordonnent toute appartenance provinciale.

Ils nous demandent de faire de même. C'est brutal, cela peut même être déchirant, pour certains, mais c'est net. Eux aussi, ils en ont assez de l'ambiguïté.

Du coup, nous sommes envoyés à nous-mêmes, à nos racines, à nos fidélités profondes, au vrai pays que nous n'avons jamais cessé de porter en nous, au Québec.

Tout n'est pas réglé pour autant, mais ce qui reste à faire ne dépend que de nous. Plus de permission à demander à personne, plus de débats procéduriers dans d'autres législatures provinciales pour statuer sur notre avenir. Exécuté les Carstairs, McKenna, Wells, Filmon et beaucoup d'autres dont nous ne nous ennuierons pas.

Dorénavant, ça se passera entre nous. Tout se jouera sur notre vigilance, notre solidarité et notre capacité de définir des objectifs et un itinéraire communs.

C'est sur cela que nous serons tous jugés, à commencer par MM. Bourassa et Parizeau, dont les récents comportements autorisent beaucoup d'espoir.

Au fond, M. Bourassa aurait dû y penser, l'autre jour, notre vrai pays a toujours été là. Il attendait avec patience — il lui en a fallu — que nous nous comportions comme un vrai peuple.

Bush prie Mandela de renoncer à la violence

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush a prié hier le dirigeant anti-apartheid Nelson Mandela de renoncer à la violence en Afrique du Sud et celui-ci, tout en refusant de s'engager formellement, a promis une cessation des hostilités dès que les négociations s'engageront avec le pouvoir blanc.

Au cours d'un entretien historique à la Maison-Blanche, MM. Bush et Mandela ont discuté pendant presque trois heures de l'avenir de l'Afrique du Sud. Ils ont constaté leurs désaccords sur certains points, mais, selon les deux parties, sont parvenus à réduire leurs divergences sur certains autres.

Ainsi, si aucun rapprochement n'a été annoncé sur la question des sanctions envers Pretoria, ou sur une éventuelle aide financière américaine au Congrès national africain (ANC) dont M. Mandela est vice-président, la volonté de M. Mandela d'envisager une cessation des hostilités a été bien accueillie à Washington.

Dès l'arrivée de M. Mandela à la Maison-Blanche, M. Bush avait fait l'éloge du dirigeant noir et avait affirmé qu'il fallait mettre fin à l'apartheid répugnant. Mais il avait demandé à M. Mandela de faire preuve d'un esprit de « compromis, de tolérance, de souplesse et de patience, et à renoncer à l'utilisation de la violence et de la lutte armée ».

« Ne cherchons pas à étancher notre soif de liberté en buvant à la coupe de l'amertume et de la haine »,

avait-il dit, citant Martin Luther King.

M. Mandela, dont l'organisation n'a jamais expressément renoncé à la violence, avait souligné que tant que le gouvernement blanc serait prêt à négocier il n'était « pas question de violence », mais qu'en cas contraire, l'ANC n'avait pas le choix.

Il avait estimé que les déclarations de M. Bush prouvaient qu'il n'était pas totalement informé de la situation en Afrique du Sud. Mais, à l'issue de l'entretien, il a déclaré que « au cours des discussions nous avons réduit les divergences qui existaient ».

Au cours d'une conférence de presse, entre un entretien avec M. Bush et un autre avec le secrétaire d'État James Baker, M. Mandela a affirmé que « dès que le gouvernement (de Pretoria) aura levé tous les obstacles (aux négociations) nous serons prêts à considérer une cessation des hostilités ».

Le secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines Herman Cohen s'est félicité de cette déclaration en soulignant que M. Bush avait appelé M. Mandela à aller plus loin. Pour l'instant, a-t-il dit, ce dernier « refuse de renoncer à la lutte armée ».

Concernant les sanctions, M. Mandela a prié M. Bush de ne pas les lever même quand les conditions posées par la loi américaine le permettraient. M. Bush lui a indiqué qu'il ne ferait rien avant que ces conditions ne soient remplies (libération des

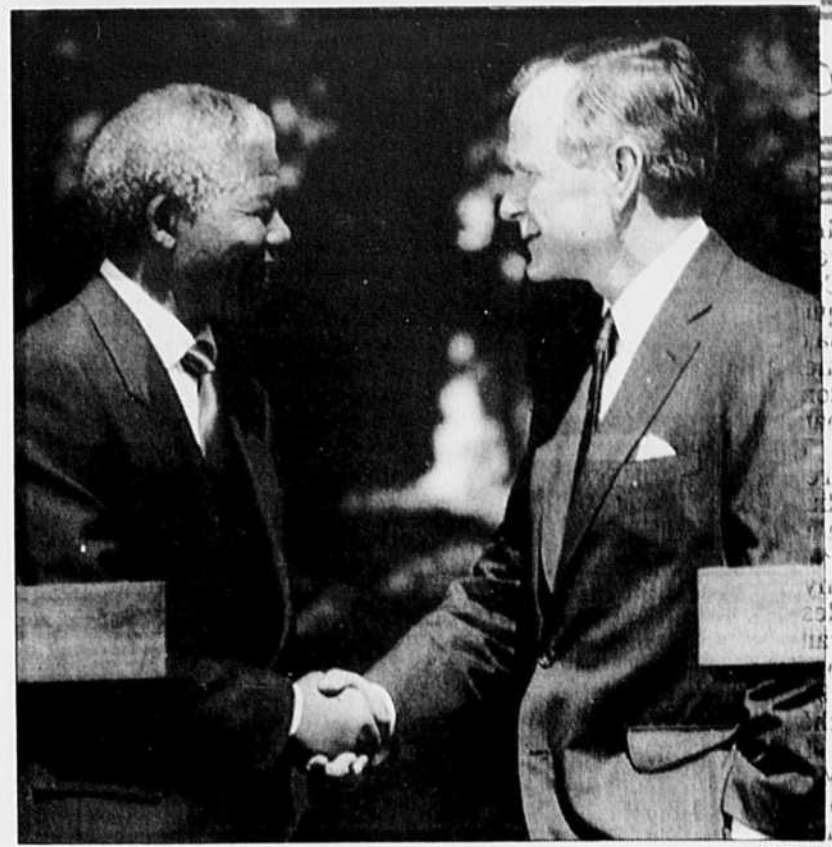
prisonniers politiques, fin de l'état d'urgence dans tout le pays) et qu'il consulterait le Congrès pour décider de la politique à suivre.

À ce propos, M. Mandela a suggéré à M. Bush de ne « rien faire sans consulter l'ANC ».

Les États-Unis sont restés très réservés à ce propos, M. Cohen se contentant d'exprimer l'espoir que le dialogue entre Washington et l'ANC sera intensifié. Il avait affirmé vendredi qu'il n'était pas question pour les États-Unis de se laisser dicter leur politique.

M. Mandela a aussi demandé une aide financière américaine pour l'ANC. Le Congrès a prévu 10 millions \$ pour les organisations sud-africaines qui sortent du bannissement, mais M. Cohen a souligné que cet argent n'irait qu'aux groupes ayant spécifiquement renoncé à la violence, et qu'il ne serait pas versé directement par Washington mais par l'intermédiaire d'organismes tels que le Fonds national pour la démocratie.

M. Mandela a expliqué à M. Bush l'évolution des consultations avec le régime de Pretoria en vue de négociations. Selon M. Cohen, il a fait preuve d'optimisme, estimant que les derniers obstacles pourraient être réglés peu après son retour en Afrique du Sud. Il a précisé que la première étape serait de déterminer qui s'assoiera à la table de négociation, affirmant que les participants devaient avoir la légitimité issue d'une élection.



Le président George Bush a reçu hier à la Maison-Blanche le leader noir Nelson Mandela.

LE MONDE EN BREF

Les rebelles du Liberia rompent les pourparlers

ABIDJAN (Reuters) — Les rebelles libériens ont annoncé hier qu'ils refusaient de reprendre les pourparlers avec le gouvernement du président Samuel Doe et allaient prendre Monrovia par la force. Les pourparlers auraient dû reprendre hier en Sierra Leone, après l'échec des négociations la semaine dernière. « Nous n'avons pas l'intention de perdre du temps et de l'argent dans de vaines aventures. Nous allons prendre Monrovia », a déclaré Tom Woeweyu, porte-parole du Front national patriotique du Liberia (FNPL), dont les forces se trouvent à une trentaine de km de Monrovia. Le représentant de Charles Taylor a ajouté que le FNPL n'envisagerait de reprendre les négociations que si le président Doe acceptait de quitter immédiatement le pouvoir et le pays. « Si Doe déclare qu'il quitte le pouvoir, et s'il nous supplie de revenir négocier son départ, alors nous irons peut-être au Sierra Leone pour en discuter », a-t-il dit dans une interview accordée à Abidjan au service africain de la BBC. Woeweyu a précisé que Taylor avait eu une entrevue avec les médiateurs envoyés par l'Eglise dimanche soir à la frontière avec la Côte d'Ivoire, sans donner de détail sur cette rencontre. Les forces rebelles du FNPL ont déjà mis en place un gouvernement — l'Assemblée nationale patriotique de reconstruction — pour assurer l'intérim du pouvoir, a-t-il dit.

La Slovanie en marche vers la sécession

BELGRADE (Reuters) — La république de Slovanie, l'une des six républiques de la Yougoslavie, a annoncé hier son intention de déclarer son indépendance ce qui la conduira sur la voie de la sécession. Le président slovène, Milan Kucan, a annoncé la mesure en déclarant qu'une nouvelle Constitution allait être rédigée afin de faire de la Slovanie « un État souverain et non plus une unité fédérale ».

Le Liechtenstein membre de l'ONU

NEW YORK (AFP) — Le Liechtenstein a toutes les chances de devenir le 160e état membre de l'ONU en septembre, a indiqué hier à New York, Mme Claudia Fritsche, diplomate de ce pays aux Nations unies. Le Liechtenstein prévoit d'en faire la demande formelle en août, a-t-elle précisé. Le Conseil de sécurité de l'ONU, selon la procédure habituelle, devrait rapidement donner son accord de telle sorte que dès les premiers jours de la session ordinaire de l'Assemblée générale, qui commencera le 18 septembre, le Liechtenstein devienne officiellement le 160e Etat-membre des Nations unies. Cette adhésion, a expliqué Mme Fritsche, permettra au Liechtenstein de démontrer sa solidarité internationale et d'affirmer sa souveraineté. Actuellement les intérêts des 28 500 habitants du Liechtenstein sont défendus par la Suisse.

Lévy veut améliorer les relations avec Washington et Le Caire

JÉRUSALEM (AFP) — Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. David Lévy, a affirmé hier qu'il s'efforcera en priorité d'améliorer les relations de son pays avec les États-Unis et l'Égypte. M. Lévy a fait cette déclaration devant la presse après avoir quitté hier après-midi l'hôpital d'Afula (nord d'Israël), où il avait été admis il y a onze jours à la suite d'un accident cardiaque. « Rien ne peut motiver une tension dans les relations israélo-américaines. Israël et les États-Unis doivent nouer le dialogue qui convient à des pays alliés », a ajouté M. Lévy, soulignant qu'« Israël ne doit pas être mis en demeure de répondre par oui ou par non aux questions de l'administration américaine ». Le ministre des Affaires étrangères a, par ailleurs, indiqué qu'il souhaite « une concertation accrue » des gouvernements israélien et américain à propos de la relance du processus de paix au Proche-Orient. Il a enfin affirmé qu'il multipliera les efforts et les démarches afin de resserrer très rapidement les liens israélo-égyptiens. Selon son programme, M. Lévy doit rencontrer aujourd'hui à Jérusalem M. Jean-Claude Aimé, conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU pour le Moyen-Orient, arrivé à la fin de la semaine dernière en Israël pour une mission d'enquête sur la situation dans les territoires occupés de Cisjordanie et Gaza.

40 000 Bulgares manifestent

SOFIA (Reuters) — Environ 40 000 manifestants anti-gouvernementaux se sont rassemblés hier dans le centre de Sofia pour soutenir une grève des étudiants en faveur de la démocratie. Près de 15 000 étudiants ont entamé hier une grève dans toute la Bulgarie, avec le soutien de nombreux enseignants, pour obtenir la publication des irrégularités qui, selon eux, se sont produites lors des premières élections libres dans le pays depuis 40 ans, les 10 et 17 juin derniers. Le Parti socialiste bulgare (PSB), ancien Parti communiste, l'avait emporté. L'opposition de l'Union des forces démocratiques (UFD), qui a obtenu 132 sièges sur 400, prétend que les élections ont été truquées et les résultats faussés. Les étudiants demandent la démission du responsable de la télévision bulgare. Ils exigent la mise en place d'une commission indépendante chargée d'examiner une cassette vidéo qui montrerait le président Petar Mladenov en train de demander l'intervention des chars contre une manifestation antigouvernementale en décembre dernier.

Garavou vous dit :



CSST

La Chine autorise le dissident Fang Lizhi à partir pour Londres

PÉKIN (Reuters) — Autorisé à quitter la Chine après avoir manifesté des « signes de repentir », le dissident Fang Lizhi, réfugié depuis juin 1989 à l'ambassade des États-Unis à Pékin, est parti hier matin avec son épouse Li Shuxian à destination de la Grande-Bretagne.

À Londres, où le couple est arrivé cette nuit, un porte-parole de Margaret Thatcher a fait savoir que l'astrophysicien et son épouse s'établiraient en Grande-Bretagne à l'invitation de la Royal Society, l'Académie des sciences du pays.

Selon des diplomates et des milieux d'affaires, l'initiative chinoise a pour but d'inciter le Groupe des Sept (G-7) démocraties industrialisées — qui doit tenir un sommet au Texas en juillet — à rétablir les prêts à la Chine gelés après la répression du Printemps de Pékin en juin dernier.

D'après un communiqué officiel cité par Chine nouvelle, le Bureau de la sécurité publique de Pékin a autorisé Fang et son épouse « à se rendre à l'étranger pour y recevoir un traitement médical, conformément à la politique de clémence de la Chine envers ceux qui ont participé aux troubles » de juin 1989.

Le couple avait trouvé refuge à l'ambassade américaine après la répression sanglante des manifestations pour la démocratie. La Chine ayant lancé un mandat d'arrêt contre les époux et demandé aux États-Unis de les lui remettre, leur départ résolvait un différend diplomatique de taille entre Pékin et Washington.

Le peintre Wang Du (Wang Xuezhai), libéré mardi à Canton où il était détenu pour activités contre-révolutionnaires, a également été autorisé à quitter le pays pour retrouver son épouse française, la journaliste Agnès Gaudu.

La Maison-Blanche a fait bon accueil à la libération de Fang en disant y voir un geste humanitaire de nature à améliorer les relations sino-américaines.

La Grande-Bretagne a accueilli favorablement la décision chinoise. Elle a exprimé l'espoir que Fang « trouve rapidement un poste universitaire (...) qui lui permettra de poursuivre ses recherches dans un climat favorable ».

À Tokyo, le premier ministre japonais Toshiki Kaifu s'est félicité de l'initiative de Pékin et a jugé possible qu'elle incite la communauté internationale à rétablir ses prêts.

Démission d'un ministre haïtien

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le ministre haïtien des Finances et des Affaires économiques, Mme Violène Legagneur, dont la nomination contestée avait entraîné une grave crise politique entre le président Ertha Pascal-Trouillot et le Conseil d'État, a démissionné de ses fonctions, a-t-on annoncé de source officielle dimanche soir à Port-au-Prince.

Le Conseil d'État, chargé d'encadrer l'exécutif, reprochait à la présidente d'avoir nommé le 21 mai dernier Mme Legagneur sans son agrément, en violation d'un accord antérieur.

Il demandait son départ du ca-

binet ministériel, soutenu par l'Assemblée de concertation (AC), qui rassemble aux côtés de plusieurs petites formations les principaux partis politiques du pays, des communistes à la droite libérale.

Cette crise a pris ces derniers jours une tournure dramatique avec un attentat commis jeudi à Port-au-Prince par quatre hommes armés contre le Conseil d'État et qui a fait deux morts et un blessé.

Un syndicaliste, M. Jean-Marie Montès, avait été tué sur le coup par les meurtriers tandis que le représentant du patronat au Conseil d'État, M. Serge Villard, blessé de

plusieurs balles, a succombé dimanche à ses blessures.

Un autre militant politique, M. Emmanuel Mani, membre de la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH) et du Parti nationaliste progressiste révolutionnaire Haïtien (PANPRA, socialiste) a été également blessé.

Cet attentat, condamné par le gouvernement provisoire de Mme Pascal-Trouillot, le Haut commandement de l'armée, la majorité de la classe politique et le patronat, est intervenu alors que le secteur néo-dualiste a redoublé ces dernières semaines ses violentes critiques contre le Conseil d'État.

Deux jours de deuil ont été décrétés dimanche à la suite de la mort de M. Villard, considéré comme le père de l'article 291 de la nouvelle Constitution haïtienne de 1987, qui exclut pour dix ans de toute fonction électorale les partisans zélés de la dictature des Duvalier.

Des étudiants roumains sauvagement battus

BUCAREST (Reuters) — Des étudiants roumains libérés d'un centre de détention proche de Bucarest ont raconté au journal libéral *Romania Liberta* les conditions quasi concentrationnaires dans lesquelles ils avaient été détenus et frappés en marge des violences de la mi-juin à Bucarest.

Le journal publiait hier plusieurs témoignages directs d'étudiants arrêtés durant la répression des 13-15 juin, menée par la police puis par des milliers de mineurs appelés dans la capitale par le président Ion Iliescu.

« Durant ma détention, tous ceux qui voulaient se rendre aux toilettes

étaient sauvagement battus », dit Eduard Tric, étudiant en première année de physique. « J'ai reçu un grand coup dans les reins, qui ont été amochés ».

Le même témoin rapporte que les étudiants étaient incarcérés dans d'épouvantables conditions à Maurele, près de Bucarest, où chacun disposait de 50 cm² de béton pour dormir. Beaucoup urinaient dans leurs vêtements de crainte d'être roués de coups s'ils demandaient à se rendre aux toilettes.

« L'odeur était atroce », dit Victoria Motoc, étudiante en langues vivantes.

Vous déménagez?

Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement dès maintenant. Votre DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Nom _____	
Adresse actuelle _____	
Code postal _____	No. tél. _____
Nouvelle adresse _____	
Code postal _____	No. tél. _____
Date de déménagement _____	

LE DEVOIR

Remplissez et retournez le coupon réponse à :
LE DEVOIR, service aux abonnés,
211 St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

«Couronné» par le PLC, Chrétien doit tout refaire au Québec

Une analyse de Gilles Lesage
De notre bureau de Québec

FACILEMENT COURONNÉ par les militants libéraux réunis à Calgary, y compris par une forte majorité des représentants québécois, M. Jean Chrétien a une lourde tâche à remonter au Québec. Considéré comme une espèce de héros au Canada anglais — celui qui, à défaut d'être un nouveau Trudeau, pourrait calmer le Québec, voire le remettre à sa place — l'ancien p'tit gars de Shawinigan, devenu un gros avocat de Bay Street, est perçu comme à peu près n'importe quoi au Québec, sauf un sauveur ou un rassembleur. Du moins parmi la classe politique, y compris la libérale bien pensante, à l'exception de nostalgiques impénitents et d'arrivistes invétérés, M. Chrétien est souvent présenté comme un patriarhyde.

Ce n'est pas une caricature. Il suffit de lire et d'entendre les commentaires des «amis» québécois du successeur de M. John Turner pour se rendre compte que le PLC (Québec) est profondément divisé, désorienté, exsangue. Ses principaux appuis, à l'instar de sa députation, se recrutent surtout parmi les anglophones, les communautés culturelles, les gens d'un certain âge. L'ancien député Dennis Dawson, l'un des principaux organisateurs du candidat Paul Martin au Québec, a déclaré en avril: «Juste avant le recrutement qui a précédé les assemblées d'élection des députés, 80 % des membres étaient des hommes de plus de 55 ans, qui étaient membres du parti depuis plus de huit ans. Et, dans la région montréalaise, le PLC est clairement dominé par les anglophones et les néo-québécois.» (Ailleurs, par exemple dans certains comités de Toronto, les Sikhs ont réussi à faire élire un nombre de députés beau-

coup plus élevé que leur proportion, même de membres.)

Pour sa part, le député Jean Lapierre (Shefford), co-président de la campagne Martin et en rupture de ban avec l'establishment libéral, trouvait en avril «de plus en plus de ressemblance entre les libéraux fédéraux et le Parti Égalité». Il disait même que le PLC était presque «irrélevant» au Québec, déconnecté des forces vives, et celui qui veut faire des choses est attiré par le «cousin» du PLQ. De fait, sauf erreur, le député Robert Libman, chef du quartier élu du PE, est le seul membre de l'Assemblée nationale qui appuyait, du moins ouvertement, M. Jean Chrétien. Ce qui n'a pas empêché celui-ci, fidèle disciple de M. Trudeau et contre l'entente du lac Meech, d'être le favori des militants et des anciens candidats, par exemple M. Paul Vézina, avocat de Québec, qui voulait aider un Québécois et un gagnant. Rappelons que le PLC ne compte que 11 députés (sur 75) au Québec, dont 6 francophones seulement. C'est bien mince.

À Québec, un certain nombre de députés, sous la férule de M.M. Jacques Chagnon (Saint-Louis) et Claude Dauphin (Marquette) ont oeuvré en faveur de M. Martin, avec des résultats décevants. Quant à Mme Sheila Copps, en dépit de l'appui de l'influent ministre Marc-Yvan Côté, son succès fut plus grand auprès des médias et, par ricochet, de la population, qu'auprès des députés à Calgary. Pour ces deux aspirants, contre toute attente, leur appui à Meech fut peu utile, du moins chez les Rouges vif, restés pour la plupart fidèles à l'ancien premier ministre Trudeau et à M. Chrétien, tels les sénateurs Jacques Hébert, Pietro Rizzuto, Leo Kolber et autres importants «bagmen».

Pour durer, un bon candidat doit faire consensus dans divers milieux. On ne saurait donc reprocher à M.

Chrétien de faire le plein de suffrages chez les Anglo et les ethniques. Il est quand même étrange étrange et inquiétant que la majorité francophone, du moins sa frange pensante et agissante, boude le vainqueur qui, par ailleurs, est surtout entouré de stratèges et conseillers anglophones, distants de la mouvance québécoise. À cela, on fait observer que M. Trudeau a aussi surmonté avec succès, pendant plus de 15 ans, l'aversion des beaux esprits et des nationalistes québécois. Sous-entendu: M. Chrétien répètera le même exploit, qui rejoint le goût des Québécois pour les contrepoids. On verra.

En attendant, on a l'impression que l'appui massif des Anglo et assimilés à M. Chrétien ressemble à un baiser de la mort. Le PLC (Québec), déjà affaibli et divisé, sort meurtri de l'épreuve du leadership. (Je n'aurai plus rien à faire au PLC si Meech ne passe pas et si la vision persiste que le Québec est une entité comme les autres, confiait Jean-François Simard, président des Jeunes libéraux fédéraux du Québec, début juin.) Au Québec en tout cas, il ressemble au Parti conservateur d'avant 1984. Sauf que M. Chrétien le dirige désormais, qu'il a deux ans pour faire ses preuves et que l'usure du pouvoir se fait lourdement sentir chez M. Mulroney. Comme pour son élection à la «chefferie», le principe de l'alternance joue en faveur de l'ancien député-ministre de Saint-Maurice.

Rebâtir, refaire l'unité, orienter, nettoyer et construire à neuf, les défis de M. Chrétien ne manquent pas. Son premier test: les partielles de Laurier-Sainte-Marie, à la mi-août, pour élire un successeur à M. Jean-Claude Malépart. Le candidat libéral sera choisi le mardi 3 juillet. Pour panser les plaies, M. Chrétien devra vite remettre au travail les troupes éparées, miser sur les réserves de bonne volonté de M. Martin et de Mme Copps, étoile montante au Qué-



Jean Chrétien

bec. À moins d'un accident imprévu, les libéraux, qui ont le vent dans les voiles, devraient garder ce comté populaire de l'Est montréalais; M. Chrétien se doit toutefois de faire excellente figure et commencer à démontrer qu'il n'est pas homme du passé et... dépassé.

M. Chrétien devra aussi refaire les ponts avec M. Robert Bourassa et le gouvernement québécois. Il n'y a pas d'atomes crochus entre les deux hommes, le nouveau chef libéral pensant sensiblement du premier ministre la même chose que son ancien chef et mentor, M. Trudeau: pas grand chose de bien. Mais il est plus «parlable»; et parmi ses points forts, il y a l'absence de dogmatisme et sa facilité à établir de bons rapports, simples, directs et chaleureux. Une mesure de «l'amitié» entre les deux cousins libéraux? M. Bourassa a mis toute la pression qu'il pouvait pour susciter la candidature au PLC de son allié et ami David Peterson. Le premier ministre antarien résistant à cette cour éfrenée, M. Bourassa s'est réfugié dans la commodité «non ingérence mais non indiffé-

rence», laissant les siens libres d'appuyer l'un ou l'autre aspirant. Le mot d'ordre, discret et indirect: n'importe qui sauf Chrétien. Tardif, le fameux ABC anglophone n'a pas eu de succès, rien ne pouvant arrêter la marche triomphale du nouveau chef.

La séparation entre les deux ailes libérales est un fait accompli depuis 25 ans. M. Bourassa en est fort aise. Ça le dispense, par exemple, d'avoir dû se rendre au «couronnement» du grand cousin fédéral, auquel, par ailleurs, les quatre autres premiers ministres libéraux avaient été invités, y compris M. Clyde Wells, grand ami du nouveau chef. Outre le Québec, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et l'Île du Prince-Edouard ont des gouvernements libéraux.

À quelques reprises depuis un an, M. Bourassa a lancé des fléchettes en direction de M. Chrétien. «Ce qui m'étonne, disait-il en mai 1989, c'est que, d'un côté, il est en faveur de la primauté de la charte des droits sur la clause de la société distincte, et que, de l'autre, il se vante d'être le père de la clause dérogatoire (non-obstant), qui permet carrément d'écarter l'article 2 de la charte garantissant la liberté d'expression.» En pratique, cette primauté serait un recul et permettrait l'unilinguisme anglais au Québec, expliquait le premier ministre, réclamant logique et bon sens de M. Chrétien et de ses alliés, les Sharon Carstairs et autres dinosaures.

Si M. Chrétien veut redonner sa place au Québec, il devra prendre en compte les vœux du gouvernement Bourassa et les aspirations nationalistes de la majorité de la population, ainsi que les récents sondages l'expriment avec clarté et régularité, n'en déplaise au columnist Bill Johnson (*The Gazette*): pour lui, le PLC doit cesser le flirt du tandem Turner-Garneau avec les nationalistes et leurs perspectives provincialistes.

S'il suit cet avis radical, M. Chrétien a de bonnes chances de gagner le Canada, où il reste une valeur populaire et sûre, mais il risque de perdre le Québec.

Samedi dernier l'éditeur Norman Webster, de *The Gazette*, écrivait que le visage ravagé de M. Chrétien, son anglais tordu, son français rugueux, son patriotisme pur et éclatant ont bellement vieilli au cours des ans. L'éloge appuyé est typique de sa faveur dans la presse anglophone. Il n'est peut-être plus le p'tit gars de Shawinigan, mais il est encore l'un des nôtres, mais d'eux autres. Les voteurs semblent avoir conclu que quelqu'un qui est si détesté par l'intelligentsia québécoise ne doit pas être si mauvais, conclut M. Webster: les Canadiens l'aiment. C'est un ingrédient très puissant.

On n'a pas encore vu, heureusement, tel panégyrique dans la presse francophone. Comment ne pas se rappeler des grandes confrontations du régime Trudeau et de son homme à tout faire, M. Chrétien, l'exécutif des hautes œuvres de la campagne référendaire du Non et de la croisade qui suivit pour le rapatriement de la constitution. En bonne partie à cause de lui, il y eut la nuit des longs couteaux de novembre 1981, prélude à l'isolement et à l'humiliation dont le Québec garde, avec combien de raisons, de vives cicatrices. Comment faire de lui un autre fils chéri des francophones?

Homme du passé, l'aspirant premier ministre? En 1984, les libéraux lui ont préféré M. Turner, croyant garder le pouvoir avec lui. Cette fois, l'alternance aidant, ainsi qu'une mauvaise lecture des courants dominants et de l'humeur populaire au Québec, M. Chrétien a sa chance. Deux ans, trois au plus. S'il ne les ramène pas au pouvoir à la première occasion, les libéraux le pousseront sans ménagement vers la sortie, comme ce pauvre M. Turner.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Bourassa

après-Meech pour intensifier ses pressions afin qu'Ottawa lui cède la juridiction du dossier, la réponse fédérale semble en effet toute prête. «Les poteaux de téléphone, est-ce que c'est réellement le reflet d'une société distincte ou si c'est le symbole d'une technologie distincte à savoir les télécommunications?», demandait en fin de semaine le ministre Marcel Masse.

«Il ne faut pas partir de l'idée qu'une société distincte doit nécessairement être un endroit, une terre à l'intérieur du Canada où tout est différent et où il n'y a plus rien qui fonctionne avec le reste du Canada», prévient le ministre.

Robert Bourassa lorsqu'il s'entretiendra ce soir avec David Peterson trouvera l'Ontario sur la même longueur d'ondes que le fédéral. Son allié ontarien lui confirmera la volonté de sa province d'entretenir des liens privilégiés avec le Québec, mais à Queen's Park, la consigne de l'après-Meech, c'est la vigilance.

L'Ontario, prévient en effet un haut-fonctionnaire de cette province, ne pourra pas se croiser les bras et

regarder des pouvoirs importants du gouvernement central glisser vers Québec sans s'interposer. Et Queen's Park a déjà fait sa liste de dossiers à surveiller jalousement: les communications d'abord, mais également la formation de la main-d'oeuvre et les institutions financières.

Dans l'entourage de David Peterson, on s'inquiète beaucoup ces jours-ci de l'emprise que pourrait avoir Robert Bourassa sur un Brian Mulroney politiquement affaibli et plus que jamais à la remorque de l'électorat du Québec. Le premier ministre du Québec aura une énorme influence, calcule-t-on, en consultant à David Peterson de la contrebalancer au besoin.

«Nous allons nous construire comme M. Bourassa l'a dit», a en effet indiqué Brian Mulroney qui a ainsi, dès son passage dans le Charlevoix en fin de semaine, mis le Canada anglais au régime de l'après lac Meech. «Règle générale, pour tenir une conférence des premiers ministres, il faut dix premiers ministres provinciaux autour de la table», laisse-t-il tomber, annonçant que, sans Robert Bourassa, la grande table fédérale-provinciale sera peu ou pas fréquentée.

Ottawa se préparerait également à réaliser un des engagements de l'accord du lac Meech. Trois ans après s'être commis à conclure, «dans les meilleurs délais» une entente sur l'immigration avec Québec, des hauts-fonctionnaires fédéraux ont soudainement dépoussiéré le projet pour en faire, de façon expéditive, le symbole de la nouvelle rela-

Une explosion dans un club conservateur à Londres fait 4 blessés

LONDRES (Reuter) — Une forte explosion provoquée par une bombe a dévasté un club huppé du Parti conservateur britannique, dans le centre de Londres hier soir, faisant au moins quatre blessés.

Un porte-parole de la police a estimé qu'il s'agissait d'une attaque «terroriste» et les autorités ont immédiatement soupçonné l'Armée républicaine irlandaise (IRA) d'avoir placé la bombe dans l'établissement, le Carlton, situé dans St James Street, à quelques centaines de mètres du Palais de Buckingham.

Outre les quatre blessés, la police a rapporté avoir évacué 24 personnes du bâtiment.

L'explosion, qui s'est produite en début de soirée, a coïncidé avec l'ouverture du sommet européen de Dublin, auquel assiste le premier ministre Margaret Thatcher. Un de ses

porte-parole a dit qu'elle n'avait pas l'intention d'écourter son séjour dans la capitale irlandaise.

La police n'a pas été en mesure de dire si des membres du gouvernement de Margaret Thatcher, elle-même membre du club, se trouvaient dans l'établissement au moment de l'explosion.

Le vice-premier ministre Geoffrey Howe, qui s'est rendu sur place, a déclaré à la Chambre des Communes qu'on ne pouvait encore avoir une idée précise de l'origine de l'explosion et du nombre exact des victimes.

Un banquier qui se trouvait dans le restaurant du club a raconté avoir entendu un grand bang et puis tout l'établissement a été envahi par la fumée. Il a dit ne pas être en mesure de savoir si des membres du gouvernement se trouvaient dans le club.

Le Carlton est très fréquenté par la classe politique tory et aussi par l'aristocratie.

C'est précisément au Carlton que des membres du cabinet avaient choisi l'année dernière de se réunir pour offrir à Margaret Thatcher un dîner à l'occasion du 10^e anniversaire de son arrivée au pouvoir.

Au Parlement de Westminster, un député a estimé qu'une vingtaine de membres du Parti conservateur se trouvaient sans doute dans le club. «C'est la mecque du Parti conservateur, c'est la raison pour laquelle les terroristes ont choisi de l'attaquer», a estimé un député tory, John Stokes.

La police a dit être à la recherche d'une BMW de couleur orange avec des plaques irlandaises qui a été vue près du club, peu avant l'explosion.

À SURVEILLER

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent, 3131 Sherbrooke est, de 9 h à 20 h; au Complexe Desjardins, Niveau La Place, de 10 h à 17 h; à Saint-Aimé et Massueville, École Christ-Roi, 270, rue Bonsecours, de 14 h 30 à 20 h 30; à Sainte-Agathe, École secondaire de Sainte-Agathe, 99, rue Sainte-Agathe, de 14 h 30 à 20 h 30, et à Cookshire, sous-sol de l'Église St-Camille, 220, rue Principale, de 14 h 30 à 20 h. Rens.: 937-2790.

Ce soir, dans le cadre du projet Parc-omètre, débute la série des mardis de la piste cyclable. Ces mini-spectacles permettent aux Longueuillois de retrouver chaque mardi, jusqu'au 7 août de 19 h 30 à 20 h 30, des musiciens de rues sur la piste cyclable du Vieux-Longueuil entre les rues Joliette et Saint-Alexandre. Rens.: 646-8911.

Les Beaux Mardis de Casimir présentent, tous les mardis soirs, des spectacles en plein-air gratuits et de variétés à la population maskoutaine et environnante. Le 3 juillet prochain, l'invité sera Yvan Pion et le groupe «Les Bongars». Cette soirée de musique sera présentée au parc Casimir-Dessaulles dès 20 h. En cas de mauvais temps, le spectacle se tiendra à l'Institut de technologie agricole, 3230 Scottie à St-Hyacinthe à 20 h. Rens.: 774-9889.

Ce soir de 21 h à 23 h, le programme ado de la Cité de Dorval organise une danse et un BBQ pour les adolescents, au Centre aquatique Walters. Rens.: 633-4000.

Ce soir à 20 h, soirée d'information sur la Fête nationale du peuple québécois, organisée par le Comité d'appui au Front patriotique Manuel Rodriguez, au Caf-tiers, 4837, av. du Parc à Montréal. Rens.: 270-5336.

Ce soir à 19 h 30, conférence de M. Rapphy Dekel, historien et guide israélien, au Motel Cascades, 140, du Pont Nord à Alma. Rens.: 1-800-463-1598 ou (418) 525-4585.

Le YMCA de Montréal, 1450 rue Stanley à Montréal, offre des cours de langues: français, anglais, espagnol, italien, grec, portugais, japonais, russe et allemand, débutant la semaine du 9 juillet. Inscriptions les 26, 27 et 28 juin et les 3, 4 et 5 juillet. Rens.: 849-8393, poste 712 et 732.

Le Centre des femmes de Montréal

tiendra sa 17^e assemblée générale annuelle, ce soir à 18 h, au 3585 rue St-Urbain à Montréal. Rens.: 842-1069.

Des cours de danse de ligne seront offerts les mardis soirs de 19 h 30 à 22 h, à l'école Armand-Racicot, 965 rue Saint-Thomas (coin Sainte-Catherine). Rens.: 646-8661.

La bibliothèque Gabrielle-Roy, 3505, boul. Dagenais à Fabreville, présente une activité pour les jeunes de 7 à 9 ans. Mario Diamond, mime professionnel, vous fera découvrir le monde! Un rendez-vous à ne pas manquer mercredi le 11 juillet à 10 h et à 11 h. C'est gratuit et les inscriptions sont obligatoires. Rens.: 662-4911.

Les Mardis folkloriques, organisés par le club Bo-Jour en collaboration avec la direction du Lousir et de la Culture, sont présentés tous les mardis jusqu'au 21 août dans le stationnement ouest de la Place Longueuil, près du restaurant Saint-Hubert. Rens.: 646-8666.

Le Festival international de jazz de Montréal, du 29 juin au 8 juillet, au Complexe Desjardins à Montréal. Rens.: 281-1870.

Le Centre d'information horticole du Collège Macdonald offrira ses services d'informations gratuites à la population de Montréal et de ses environs, jusqu'au 31 mai, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Rens.: 398-7966.

Entre-Amis/Compeer Montréal, un organisme bilingue à but non lucratif situé dans la région Côte des Neiges, est présentement à la recherche immédiate de bénévoles entre 25 à 45 ans intéressés à établir une relation amicale avec une personne ayant des difficultés en santé mentale. Rens.: 342-0057.

Le Comité chômage sud-ouest de Montréal, 3400 Delisle, informe et défend les prestataires d'assurance-chômage. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h 30. Rens.: 933-5915.

Le Café chrétien Rive-Sud l'invite, du jeudi au dimanche, au 1048, Curé-Poirier ouest à Longueuil. Rens.: 651-3999.

Les Grands Frères et Grandes Sœurs de Montréal inc. ont un urgent besoin de bénévoles. Rens.: 842-9715.

tion Québec-Ottawa.

«On peut régler ce dossier-là, important et névralgique», a promis Brian Mulroney quelques heures après l'échec de la loi du Meech.

L'accord en question incorporera les pouvoirs qu'exerce Québec en matière de choix des immigrants, selon les termes de l'entente Cullen-Couture, conclue en 1978.

En plus, elle doit garantir au Québec une proportion de tous les immigrants, y compris les réfugiés, équivalente à son poids démographique au Canada, plus 5%.

Et finalement, elle doit remettre la juridiction sur les services de réception, y compris l'intégration linguistique et financière au gouvernement de Québec. Une fois entérinées, ces dispositions prendraient force de loi.

◆ PLQ

une position constitutionnelle nettement plus radicale que l'entente du lac Meech. «Il faut trouver quelque chose où le Québec se sentira à l'aise, où il pourra opérer librement. Quand je dis qu'aucune option n'est exclue, je dis bien aucune option. Ce sera une nouvelle formule, une façon d'être, propre au Québec».

Dans le cours de cette exploration, le comité a accueilli un large éventail de suggestions allant d'une réforme en profondeur du régime fédéral jusqu'à diverses variantes de la formule confédérative. De nombreux experts et militants ont évoqué l'idée d'une superstructure ou d'une institution supranationale du type CEE, d'autres référant aux expériences de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Australie. C'est toutefois l'option souveraineté-association et l'idée d'une superstructure qui sont apparues plus attrayantes. «C'est acceptable et envisageable par beaucoup de personnes, beaucoup plus».

Sans engager le comité qu'il préside, Me Allaire trouve vraisemblable qu'en bout de cheminement, le Québec en vienne à se donner une constitution, qui consacrerait l'existence de la nation québécoise, son droit à l'autodétermination et ses principes démocratiques fondamentaux. Constitution qui pourrait en outre comprendre la Charte québécoise des droits, et énoncer l'organisation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

À travers cette recherche, les témoignages émanant de divers groupes ethniques et linguistiques ont permis au comité constitutionnel de mettre en relief le fossé d'incompré-

hension entre anglophones et francophones dans leur vision de l'avenir politique du Québec. «Malheureusement, il y a incompréhension totale entre les deux solitudes».

Au nombre des préoccupations qui guident les travaux du comité dans cette démarche vers l'élaboration d'un nouveau programme constitutionnel, il y a ce souci de trouver une recette qui ralliera le plus grand nombre de Québécois. «Il faut dégager un très large consensus. Si nous nous divisons à nouveau, nous aurons raté une occasion historique».

◆ Défilé

tonomie du Québec, sur la force du Québec, sur la grandeur du Québec, alors que se déroulait un défilé sous le thème de «30 ans de puissance tranquille».

De l'aveu des responsables de la police de la Communauté urbaine de Montréal, il s'agit là d'une des plus impressionnantes foules de notre histoire récente. Ces milliers de policiers n'en revenaient pas du calme manifesté par cette foule considérable: aucun incident majeur à signaler, si ce n'est des évanouissements pour cause de chaleur, et quelques enfants égarés rapidement retrouvés.

Le défilé, d'abord prévu pour dimanche, avait été remis à hier à cause des menaces d'orages. Après une avant-midi marquée d'averses abondantes, le ciel s'était subitement éclairci vers l'heure du midi, et à 14 h le défilé, qui proposait des tableaux

novateurs et audacieux, s'ébranlait comme prévu vers 14 h.

Le défilé comprenait quelque 2000 figurants, danseurs, acrobates, fanfares, figurants sur les chars, auxquels il faut ajouter 1500 personnes dans le personnel d'encadrement (sécurité, régie technique, etc.).

La grande majorité de ces participants étaient bénévoles. Alors que le soleil se faisait de plus en plus chaud en après-midi, plusieurs d'entre eux étaient chargés d'apporter de l'eau et des rafraîchissements à intervalles réguliers aux différents figurants.

Après le tout dernier tableau (une série de grand panneaux formant une gigantesque fleur de lys), une femme clôturait le défilé en tant que tel, vêtue aux couleurs de l'emblème floral québécois.

Quelques mètres derrière elle commençait alors l'immense foule, calme, mais radieuse et enthousiaste, probablement convaincue de vivre un moment historique.

Le défilé s'est terminé vers 18 h 15 au Stade olympique. Il était alors prévu de hisser au mât du stade un gigantesque fleurdelisé, mais l'opération a été quelque peu gâchée par le vent, qui a enroulé le drapeau autour d'un lampadaire.

La foule s'est alors dispersée pendant environ une heure, et on attendait 100 000 personnes en soirée à l'Île Ste-Hélène, alors que le spectacle de clôture mettait en vedette à 21 h Gilles Vignault, Michel Rivard, Paul Piché, Diane Dufresne et Laurence Jalbert.



Centraide

Donnez.

Il n'y a pas d'autre façon d'agir.

26 juin

par la PC et l'AP

1988: un Airbus A-320 s'écrase dans l'est de la France: trois morts et 50 blessés

1985: la Syrie intervient pour aider à la libération de 40 otages américains, détenus dans un avion de la T-W-A immobilisé à l'aéroport de Beyrouth.

1982: le général Alexander Haig, secrétaire d'Etat américain, démissionne et est remplacé par George Shultz.

1980: le président Carter renouvelle sa proposition de neutralisation de l'Afghanistan, mais Moscou déclare ne pas avoir l'intention de renoncer à son influence dans ce pays.

1976: après des manifestations ouvrières, le gouvernement polonais renonce à son projet d'augmenter les prix de certains produits alimentaires.

1973: l'ex-conseiller de la Maison Blanche, John Dean, affirme devant un comité d'enquête du Sénat américain que le président Richard Nixon était au courant des manœuvres pour cacher la vérité sur l'affaire Watergate.

1972: des informations, en provenance du Burundi, font état d'une poursuite du massacre de Hutus, dont 25 000 environ auraient fui à l'étranger.

1968: les Libéraux sont reportés au pouvoir avec à leur tête un nouveau premier ministre, Pierre-Elliott Trudeau.

1967: fin d'entretiens Johnson-Kosyguine dans une université du New Jersey, les deux interlocuteurs convenant de ne laisser aucune crise les précipiter dans une guerre nucléaire.

1966: la Yougoslavie et le Saint-Siège renouent des relations diplomatiques.

1963: Moïse Thsombe, chef du gouvernement katangais, est contraint de démissionner.

1959: l'Union Soviétique propose la création d'une zone denucléarisée dans les Balkans et l'Adriatique.

1951: première transmission en couleur d'une émission de télévision, par la société CBS.

1950: les Nord-Coréens franchissent le 38^e parallèle. C'est le début de la guerre de Corée.

1949: le Vatican annonce qu'après dix ans d'excavation à la basilique Saint-Pierre de Rome, il est confirmé que la dépouille de Saint-Pierre y a été enterrée.

1942: mille bombardiers de la RAF attaquent la ville allemande de Brême.

1941: la Finlande déclare la guerre à l'Union Soviétique.

1918: après une bataille de deux semaines, les Américains obligent les Allemands à évacuer la position du Bois-Belleau (Aisne).

1896: Décès de Samuel Leonard Tilley, un des pères de la Confédération.

1894: naufrage du vapeur américain Norge dans l'Atlantique Nord: 600 morts.

1876: victoire des Sioux sur la cavalerie du général Custer à la bataille de Little Big Horn (Montana).

1872: expulsion des Jésuites d'Allemagne.

1862: les Etats-Unis reconnaissent l'indépendance du Libéria.

1812: Napoléon attaque la Russie.

1658: une armée franco-anglaise bat les Espagnols à Dunkerque.

1647: arrivée du premier cheval au Canada; un cadeau de la France au gouverneur Montmagny.

1630: la fourchette de table est introduite en Amérique par le gouverneur John Winthrop.

1501: le pape Alexandre IV confirme le traité franco-espagnol de Grenade, en vue du partage de Naples et proclame Louis XII roi de Naples.

Il sort né en 25 juin: l'auteur George Orwell (1903-1950); le tsar russe Nicolas I^{er} (1796-1855); Lord Louis Mountbatten, amiral et dernier vice-roi britannique des Indes (1900-1979).